

LE LITTORAL BALNÉAIRE, SES FALAISES ET SES COTEAUX FESTONNÉS DE LA DIVES À LA TOUQUES



Villers-sur-Mer.



UNITÉ PAYSAGÈRE

Le livret caractérise une **unité paysagère** du département. D'après le guide du Ministère «Les Atlas de Paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages » :

Une unité paysagère désigne une partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager. Ce « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues ».

*Certains éléments de paysages sont en interaction. Les systèmes que forment ces éléments de paysages dessinent **les structures paysagères**. Celles-ci distinguent l'unité paysagère étudiée de celles qui l'entourent. Ce sont elles qui caractérisent un paysage. Ces structures paysagères intègrent trois dimensions : topographique, fonctionnelle et symbolique.*

SOURCES DES CARTES

Localisation

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Carte des paysages

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Anciennes UP >

Relief-Hydrographie

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Zones humides surfaciques 2020 > DDT38

Agriculture / Boisements

- RPG 2020 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Bâti

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Monuments historiques et SPR > Ministère Culture
- Sites inscrits classés > DREAL

Carte des évolutions

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

CITATIONS DE L'INVENTAIRE DES PAYSAGES DE BASSE-NORMANDIE DE 2001

Dans le cadre de l'actualisation de l'Inventaire réalisé en 2001, des passages en sont cités pour caractériser les unités paysagères.

Ils expriment des éléments de connaissance des paysages, des évolutions ou des permanences.

Ils sont mis en lumière par les **encarts bleus**, écrits en italique et entre guillemets >

Les encarts bleus peuvent également servir à citer d'autres sources, mentionnées dans les encarts.

« Textes issus de l'Inventaire des paysages de Basse-Normandie de 2001. »

LES REPRÉSENTATIONS SOCIOCULTURELLES DES PAYSAGES

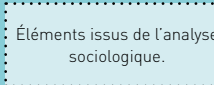
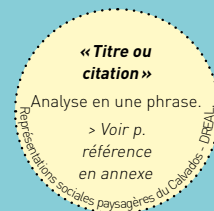
Les livrets présentent les représentations sociales des paysages relevant des modèles globaux et locaux. Les représentations du modèle global, sont issues du travail d'analyse des représentations iconographiques (peintures, littérature grise, sites web, etc.) réalisé en annexe des livrets UP. Des références à ce travail sont indiquées dans le livret sous la forme d'un encart jaune arrondi. D'autre part, les représentations du modèle local sont issues du travail réalisé en ateliers tout au long de la démarche, avec les acteurs locaux. Les références à ce travail sont indiquées sous la forme d'encart bleus.

• Représentations iconographiques socioculturelles (« modèle global »)

« Les modèles globaux renvoient à une culture académique et aux représentations paysagères véhiculées par les arts : la littérature, ou la peinture mais aussi la photographie ou le cinéma... Cette échelle évoque les processus d'« artialisation » qu'avait mis en évidence Alain Roger (Court traité du paysage, 1997). Elle renvoie également aux différents stéréotypes véhiculés par les médias : la presse, la télévision et les sites web touristiques... » (voir Cadiou Nathalie et Luginbühl Yves. 2. Modèles paysagers et représentations du paysage en Normandie-Maine. In Paysage au pluriel, édité par Claudie Voisenat, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995). ► **Voir l'étude des représentations sociales commandée par la DREAL, et réalisée en 2023 par Clément Briandet.**

• Représentations sociales issues des ateliers (« modèle local »)

« Les modèles locaux font référence à la culture locale, aux rapports sociaux qui interviennent dans les représentations que les populations se forgent du paysage. » [voir N.C. & Y.L. Paysage au pluriel] Ces représentations et systèmes de valeurs locaux complètent et s'articulent aux modèles globaux. Mais ils en sont parfois bien différents. L'atlas intègre la prise en compte des modèles locaux à travers les nombreuses productions réalisées au cours des ateliers avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI). ► **Voir annexe méthodologique des ateliers.**



LE PATRIMOINE VISUEL : POINTS DE VUE ET ITINÉRAIRES PAYSAGERS

L'étude propose une cartographie (non exhaustive) du « patrimoine visuel ». Cette cartographie a été construite à partir de sources multiples :

- Les points de vue reconnus et institutionnels, voir historiques : localisés sur le Scan 25 de l'IGN, faisant l'objet d'un ensemble d'illustrations et de représentations consultables dans les offices de tourisme, dans les guides (notamment le guide vert) et sur les sites web des collectivités.
- Les points de vue « profanes », issus des ateliers avec les EPCI, des observations de terrain des paysagistes et des échanges avec le comité technique.

TENDANCE D'ÉVOLUTION PAYSAGÈRES - RECONDUCTION À PARTIR D'ORTHOPHOTOGRAPHIES

Les évolutions paysagères sont illustrées par des reconductions de photographies aériennes sur des secteurs caractéristiques de l'unité. Les reconductions sont réalisées sur un pas de temps pouvant aller de 1960 à 2020 ou de 2000 à 2020, selon l'intérêt des évolutions qu'elles présentent. L'analyse des reconductions s'appuie sur de l'observation des photographies et sur des données IGN pour les bâtiments (BDTopo 2020).

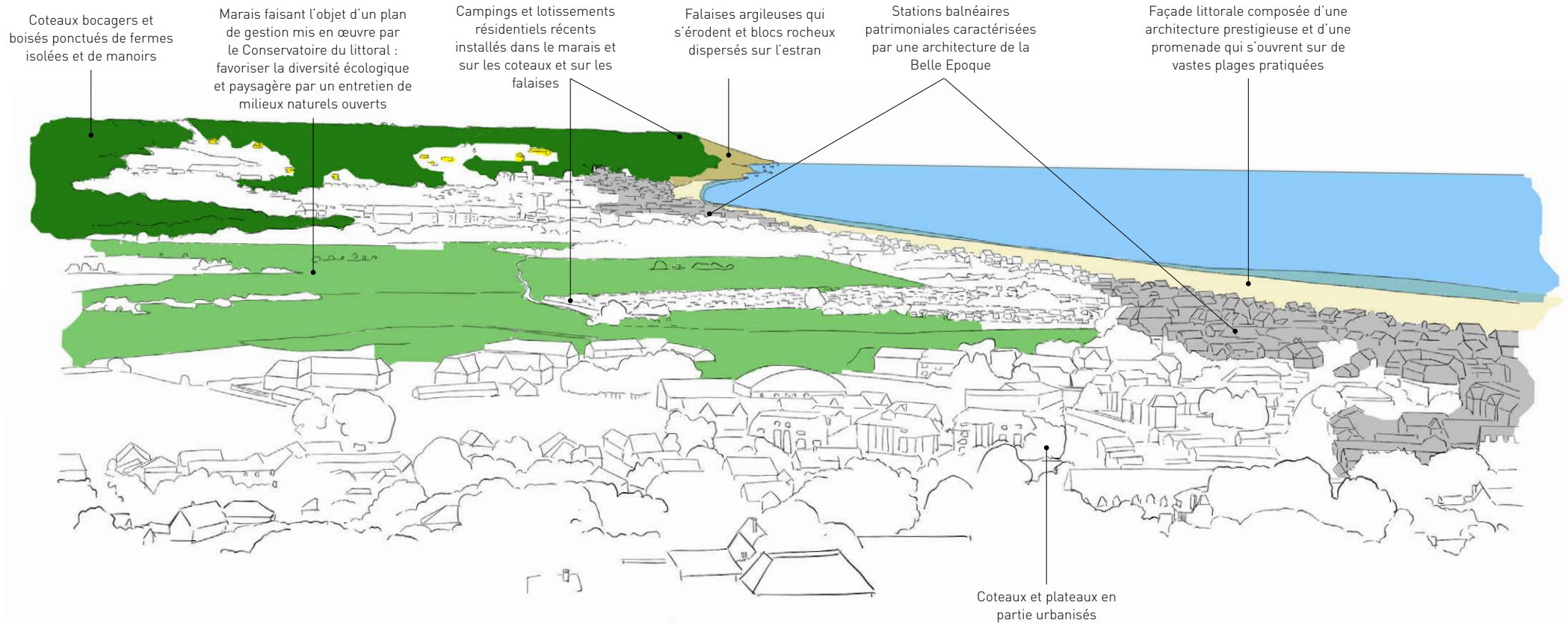
CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

De manière générale, les photos sont issues des campagnes de terrain du groupement Passeurs © (sauf mentions). Les photographies prises au drone sont fournies par la DREAL.

SOMMAIRE

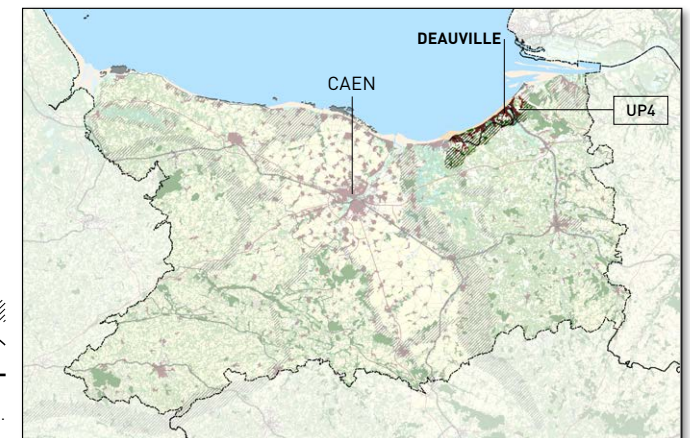
Mode d'emploi du livret	2
Sommaire	3
A première(s) vue(s)	4
IDENTIFICATIONS DES PAYSAGES	5
Intitulé, délimitation et éléments de situation	7
Limites paysagères	8
COMPOSANTES PAYSAGÈRES	10
La géologie	12
Le relief et l'hydrographie	13
L'agriculture et les boisements	14
L'urbanisation, les équipements et les sites protégés	15
Paysages institutionnalisés, reconnus et protégés	16
Les représentations sociales paysagères	17
Les belvédères et itinéraires paysagers	18
STRUCTURES PAYSAGÈRES	21
Un littoral urbanisé rythmé par les falaises	23
- La côte urbanisée et ses stations balnéaires	24
- Les falaises argileuses	26
- Un estran séquencé aux larges amplitudes de marées	27
- Les marais arrière-littoraux	28
- Les paysages ruraux et bocagers des coteaux festonnés	29
ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS	30
Grandes tendances des évolutions	32
Exemple d'un secteur représentatif	33
Paysages en évolution, paysages en débats	34
Évolutions et enjeux par structure paysagère	35
Les communes de l'unité paysagère	47

À PREMIÈRE(S) VUE(S)



L'unité paysagère « Le littoral balnéaire, ses falaises et ses coteaux festonnés de la Dives à la Touques » est une des cinq unités du littoral calvadosien, située au nord-est du département, entre les unités littorales de l'estuaire de la Seine et du littoral balnéaire du Bessin à la Dives. Elle représente le front de mer du Pays d'Auge. L'unité se situe à une trentaine de kilomètres de Caen et à deux heures de Paris en train ou en voiture.

Ses paysages sont très convoités, en proie à un phénomène de « gentrification » et particulièrement présents dans les représentations sociales paysagères locales et internationales. Ses caractéristiques sont issues du Pays d'Auge, comme le pan de bois des constructions, et des caractéristiques de station balnéaire « prestigieuse », les maisons cossues situées en front de mer et les cabines de plage qui forment la toile de fond de nombreuses représentations picturales et autres médias. Sa proximité avec Paris favorise également son attractivité, en tant que lieu de villégiature privilégié de nombreux parisiens.



- Limite d'unité paysagère épaisse
- Limite d'unité paysagère nette
- Limite départementale

Unité paysagère n°4 « Le littoral balnéaire, ses falaises et ses coteaux festonnés de la Dives à la Touques ». Carte des unités paysagères du Calvados et de leurs limites nettes ou épaisses - 2022.



A

IDENTIFICATION DES PAYSAGES

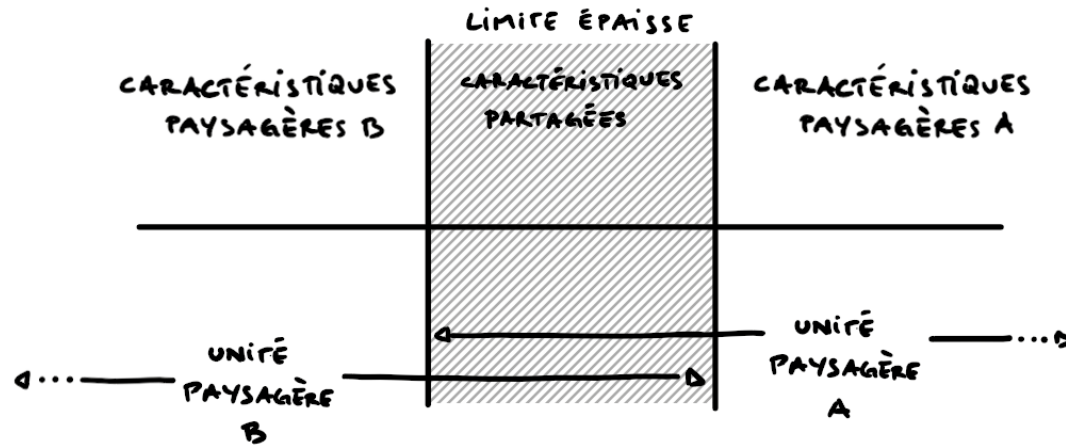
Trouville-sur-Mer. Vue au drone DREAL.

ACTUALISATION DE L'INTITULÉ ET DES PRINCIPES DE DÉLIMITATION

- Identification des paysages

« Par identification d'un paysage, on entend l'exposé, dans un Atlas de paysages, des limites et du nom d'une unité paysagère. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



La définition des principes a ainsi mené à distinguer deux grandes typologies de limites :

- Les **limites nettes**, formées par les basculements francs entre deux unités, par un relief marqué, une lisière ou un changement radical d'occupation du sol, pouvant être représentées par un trait fin sur une carte.
- Les **limites « épaisses »**, en fondu ou dégradé subtil, formées par des basculements lents entre deux unités. Elles peuvent être de deux natures :
 - « **stables** », généralement liée à la douceur des changements de relief, aux boisements, etc.
 - « **progressives** », liées à des dynamiques anthropiques comme le développement de l'urbanisation, un changement de pratiques agricoles, sylvicoles ou éventuellement ostréicoles (en mer), ou encore l'installation d'équipements (éoliennes par exemple), voire le changement climatique. Dans ce cas, une évolution future de la limite est à prévoir.

D'autre part, nous considérons qu'une limite, par définition, est toujours **partagée** entre deux unités, qu'elle soit nette ou épaisse. Par conséquent, le cas d'une limite épaisse implique que le territoire de **la limite appartient aux deux unités** à la fois, tel que le schéma suivant l'illustre. Dans les fiches par unité, les territoires des limites épaisses sont représentés de cette manière, qu'elles soient stables ou progressives.

MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **5 Ateliers des Paysages** : ateliers exploratoires (A6, A7, A8, A09, A10).

Un total de **27 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

INTITULÉ

L'intitulé d'une unité paysagère est défini selon les principes définis par le guide des Atlas de paysages du Ministère.

Il demande à ce que la notion de paysage prime avant tout, en croisant des caractéristiques géographiques et anthropiques et un élément de localisation d'ordre toponymique ou socioculturel.

DÉLIMITATION

Les principes de délimitation s'appuient sur différents critères, notamment liés à la définition du paysage issue de la Convention Européenne du Paysage : une interaction de facteurs naturels et humains, intégrant une dimension perceptive, socioculturelle.¹ Il s'agit donc de croiser les éléments géographiques : le relief, l'hydrographie et la végétation ; et les éléments anthropiques de l'occupation du territoire : l'urbanisation, l'architecture et l'agriculture, en tenant compte de leur histoire et de leurs évolutions récentes.

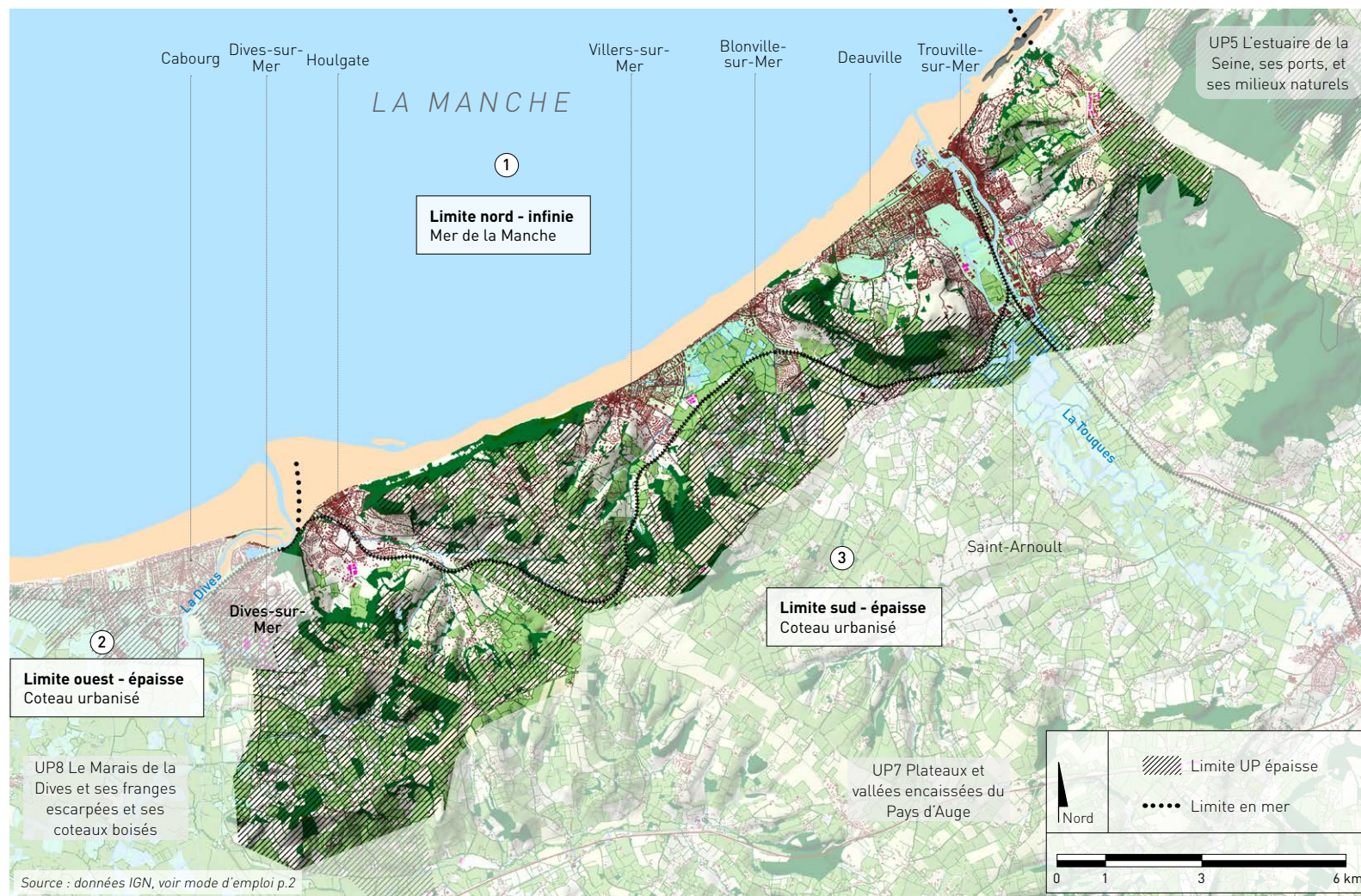
Le caractère maritime du département est également un facteur incontournable : l'estran et ses évolutions quotidiennes, les paysages des marées, la vue de la mer et l'appel du large, et bien sûr la dimension mémorielle profondément inscrite dans les paysages côtiers des plages et de leurs équipements.

Tous ces éléments interviennent dans la définition des limites des unités paysagères, y compris la part de subjectivité du regard de chacun, de son ressenti et de ses représentations. On peut donc partir du principe qu'il existe différentes manières de délimiter des unités paysagères, mais que l'essentiel est d'assurer une cohérence des choix, entre les limites des unités du département elles-mêmes et avec celles des unités des départements voisins, définies précédemment sur l'Orne et la Manche, à venir sur l'Eure et la Seine-Maritime.

Pour plus de détail sur les principes de délimitation, voir le fichier « Méthodologie de l'Atlas du Calvados ».

1. Selon la CEP, le terme « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

INTITULÉ, LIMITES ET ÉLÉMENTS DE SITUATION DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE



ANCIENNE ET NOUVELLE DÉLIMITATION

L'atlas de 2001 proposait un découpage en deux unités paysagères:

- La Côte fleurie
- Falaises argileuses : les Vaches Noires

L'actualisation de l'atlas propose d'intégrer l'unité des falaises argileuses à celle de la Côte fleurie et de la renommer.

En effet, culturellement, la Côte fleurie désigne le littoral de Houlgate à l'est de l'embouchure de la Dives jusqu'à Honfleur à l'embouchure de la Seine. Il s'agit d'une côte à hautes falaises interromptes par des stations balnéaires (Deauville, Villers-sur-Mer) installées sur le trait de côte depuis le 19ème siècle.

Cette côte se caractérise par sa forte urbanisation à partir de la deuxième moitié du 19ème siècle grâce à une bonne accessibilité permise par le train, notamment depuis Paris. La notoriété de ce littoral a largement été diffusée par les Impressionnistes. Aujourd'hui, les villas ornementées ont été rejointes par des constructions plus banales et parfois des campings en arrière du front de mer où l'accumulation des mobil-homes est très impactante depuis les promontoires qui offrent de larges panoramas.

L'actualisation de l'atlas des paysages du Calvados a aussi permis de valoriser les paysages de l'estuaire de la Seine, une entité à part entière: UP 5 l'estuaire de la Seine, ses ports et ses milieux naturels. Le territoire de la présente unité se voit donc réduit.

LÉGENDE

- | | | | |
|--|--|--|----------------------|
| | Cours d'eau | | Route départementale |
| | Boisement | | Autoroute |
| | Bocage | | Voie ferrée |
| | Prairie | | |
| | Grande culture | | |
| | Bâti résidentiel, patrimonial, agricole et équipements | | |
| | Activités économiques, artisanales et industrielles | | |

L'INTITULÉ proposé de « La rive gauche de l'estuaire de la Seine : la Côte fleurie » amène des discussions de la part des participants qui finalement se partagent entre ceux qui préféreraient mettre en avant la référence touristique de la Côte Fleurie, et ceux qui opteraient davantage pour un intitulé plus géographique faisant référence au littoral urbanisé et ses coteaux ou arrière-pays.

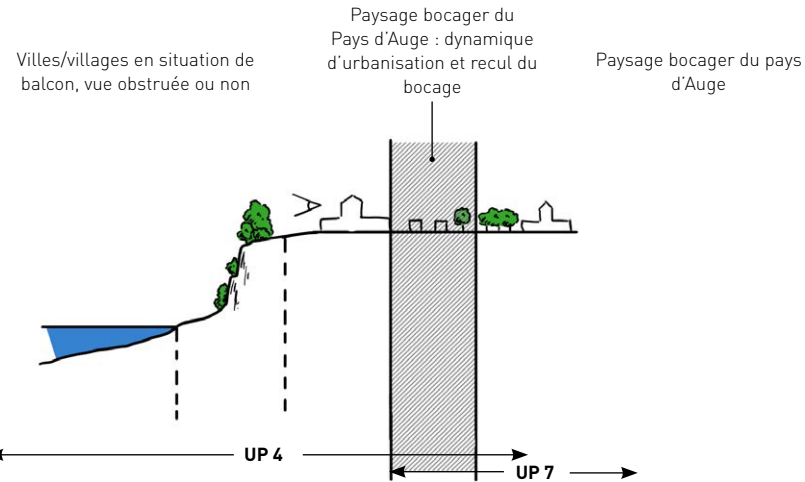
Ces deux lectures de l'unité paysagère se reflètent dans les deux propositions des nouveaux intitulés qui émanent des échanges :

- LE LITTORAL URBANISÉ DE LA CÔTE FLEURIE
- LE LITTORAL BALNÉAIRE, SES FALAISES ET SES COTEAUX FESTONNÉS DE LA DIVES À LA TOUQUES

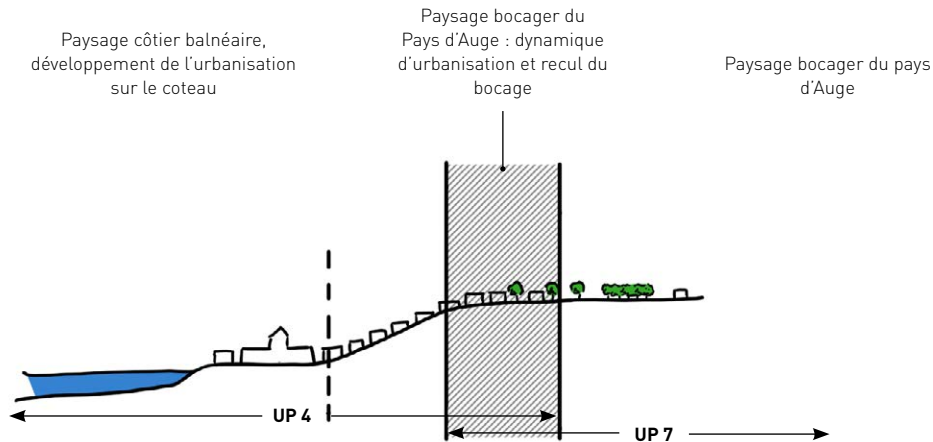
LIMITES PAYSAGÈRES

3 Les limites sud - épaisses

Secteurs de corniche > Limite épaisse progressive



Secteurs de coteau > Limite épaisse progressive à partir de la rupture de pente



1 Limite nord - infinie

La limite nord de l'unité est quasi infinie, comme les autres unités littorales, où l'horizon constitue la seule limite visuelle et l'appel du large et l'imaginaire constituent une limite virtuelle encore plus lointaine.

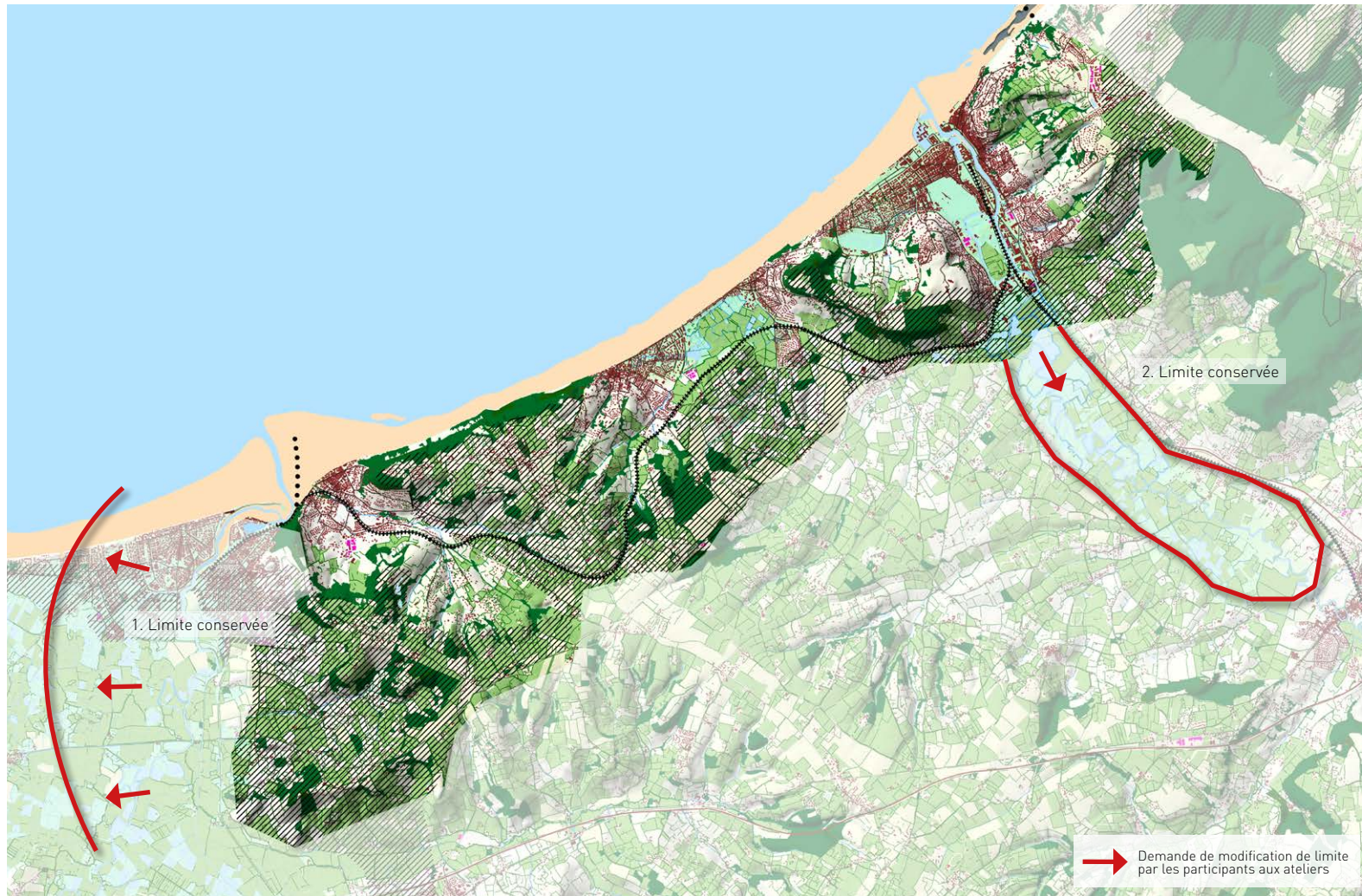
2 Limite ouest - épaisse

La limite entre les unités 3 et 4 est épaisse, marquée par la cuesta du pays d'Auge, surplombant l'embouchure de la Dives. Elle se situe précisément entre la ville de Houlgate et la pointe de Cabourg/Dives, marquant finement la distinction entre les plages sableuses de la Côte de Nacre et les falaises des Vaches Noires.

3 Limite sud et est - épaisse

La limite sud est relativement délicate à positionner, comme la limite est. Elle est liée aux mêmes facteurs, géographiques d'une part, avec la rupture de pente entre le plateau augeron et les coteaux descendant vers les villes côtières (Houlgate, Villers-sur-Mer, Blonville-sur-Mer, Benerville-sur-Mer, Deauville, Trouville et Villerville), anthropiques d'autre part (pratiques agricoles et urbanisation). Les facteurs anthropiques interviennent considérablement dans l'épaisseur de la limite et son caractère progressif, dans un jeu de conquête territoriale transformant fortement les paysages agricoles en paysages périurbains.

Au niveau des falaises abruptes, la limite reste nette entre les paysages côtiers et les paysages du plateau augeron, même si la forte urbanisation participe à la perte des caractéristiques agricoles et fait pressentir les paysages littoraux. La corniche n'offre que quelques rares points de vue, les panoramas étant largement obstrués par la végétation des falaises.



LES LIMITES proposées pour l'unité paysagère ont fait l'objet de plusieurs discussions qui poursuivent les échanges engagés au sujet de l'intitulé proposé pour l'unité paysagère et qui tendent à élargir la définition de l'unité paysagère pour finalement **inscrire cette unité paysagère entre l'estuaire de l'Orne et celui de la Seine.**

Deux modifications ont été proposées et repérées sur la carte mentale :

1. Élargir la limite est de l'unité jusqu'à l'estuaire de l'Orne, en incluant un secteur des marais de la Dives ;

> La demande est infirmée : l'unité a été scindée en deux afin de mieux cerner les différences caractéristiques de la côte.

2. Inclure les marais de la Touques;

> La demande est infirmée : l'unité littorale s'arrête au niveau des coteaux. L'extrême partie nord des marais de la Touques constitue une limite partagée, une transition entre littoral et Pays d'Auge. Et l'estuaire de l'Orne est intégré à l'unité « le littoral balnéaire de la Côte de Nacre », incluant les deux estuaires de l'Orne et de la Dives.



B

COMPOSANTES PAYSAGÈRES

Blonville-sur-Mer.

- Identification des paysages

« Par identification d'un paysage, on entend l'exposé, dans un Atlas de paysages, des limites et du nom d'une unité paysagère. »

- Caractérisation des paysages :

« Dans un Atlas de paysages, on entend par caractérisation l'étude et la mise en évidence des structures paysagères et éléments de paysage qui permettent de caractériser une unité paysagère. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Le paysage représente un « tout », un ensemble de **familles thématiques, appelées « composantes », reliées par des logiques d'implantation.**

Ce chapitre vise à étudier ces composantes paysagères pour définir et comprendre leurs interrelations et leurs logiques.

Par exemple :

- Pourquoi le relief s'est formé de telle manière, selon la nature du sol et du sous-sol ?

- Pourquoi les milieux et leur végétation se sont-ils développés à certains endroits ?

- Pourquoi cultive-t-on telle espèce à tel endroit ?

- Et enfin, pourquoi l'homme s'est-il implanté de telle manière sur ce territoire ?

L'étude des composantes permettra, d'une part, de répondre à ces questions, et d'autre part, en conjuguant ces réponses, de confirmer la délimitation de l'unité paysagère.

Un Paysage...



Perceptions et représentations



Une partie de territoire perçue



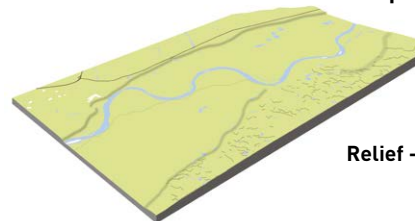
Implantation humaine

+



Végétation

+



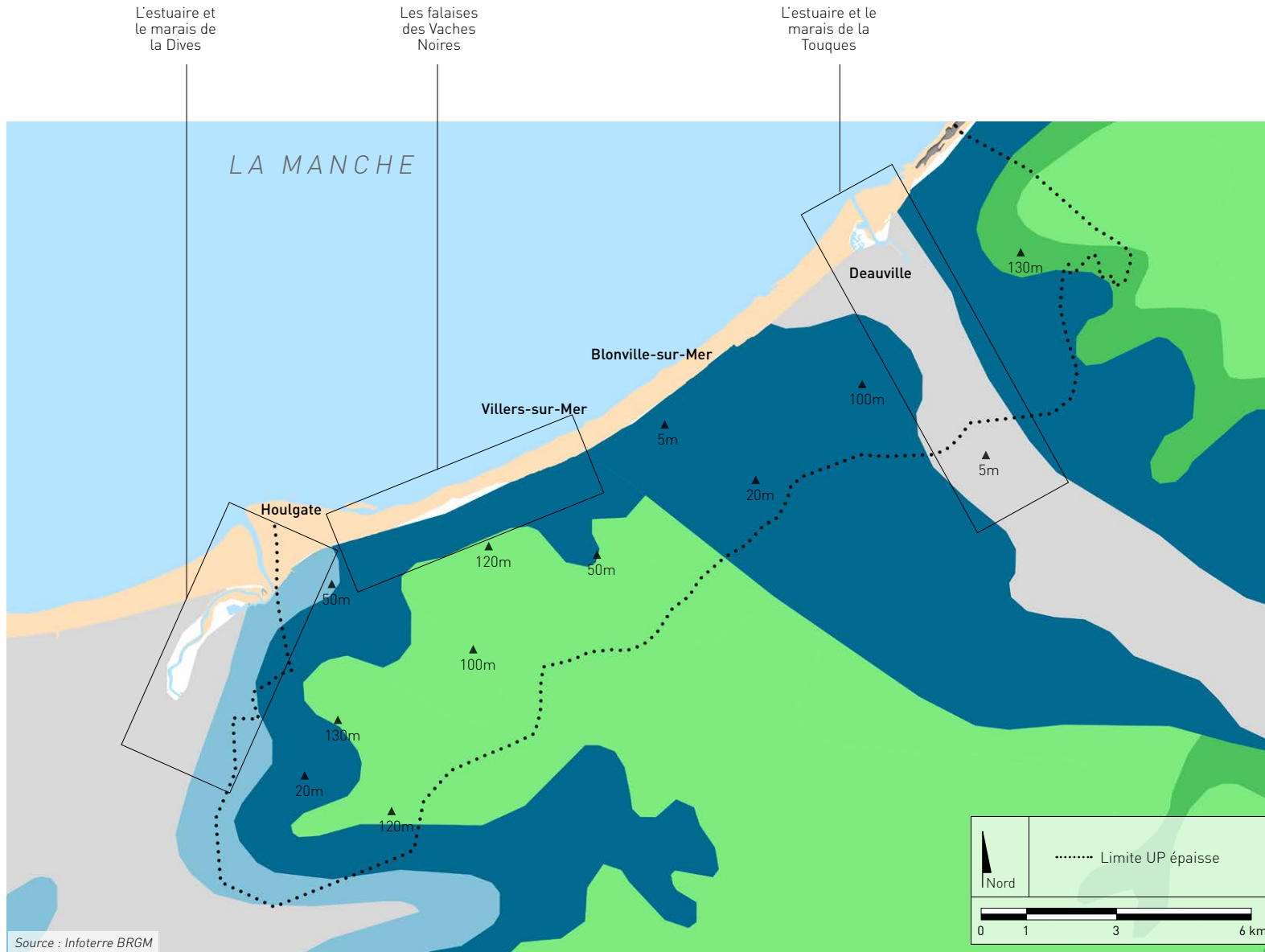
Relief - sol / Hydrographie

MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **5 Ateliers des Paysages** : ateliers exploratoires (A6, A7, A8, A09, A10).

Un total de **27 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.



Source : Infoterre BRGM

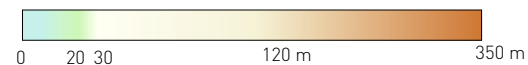
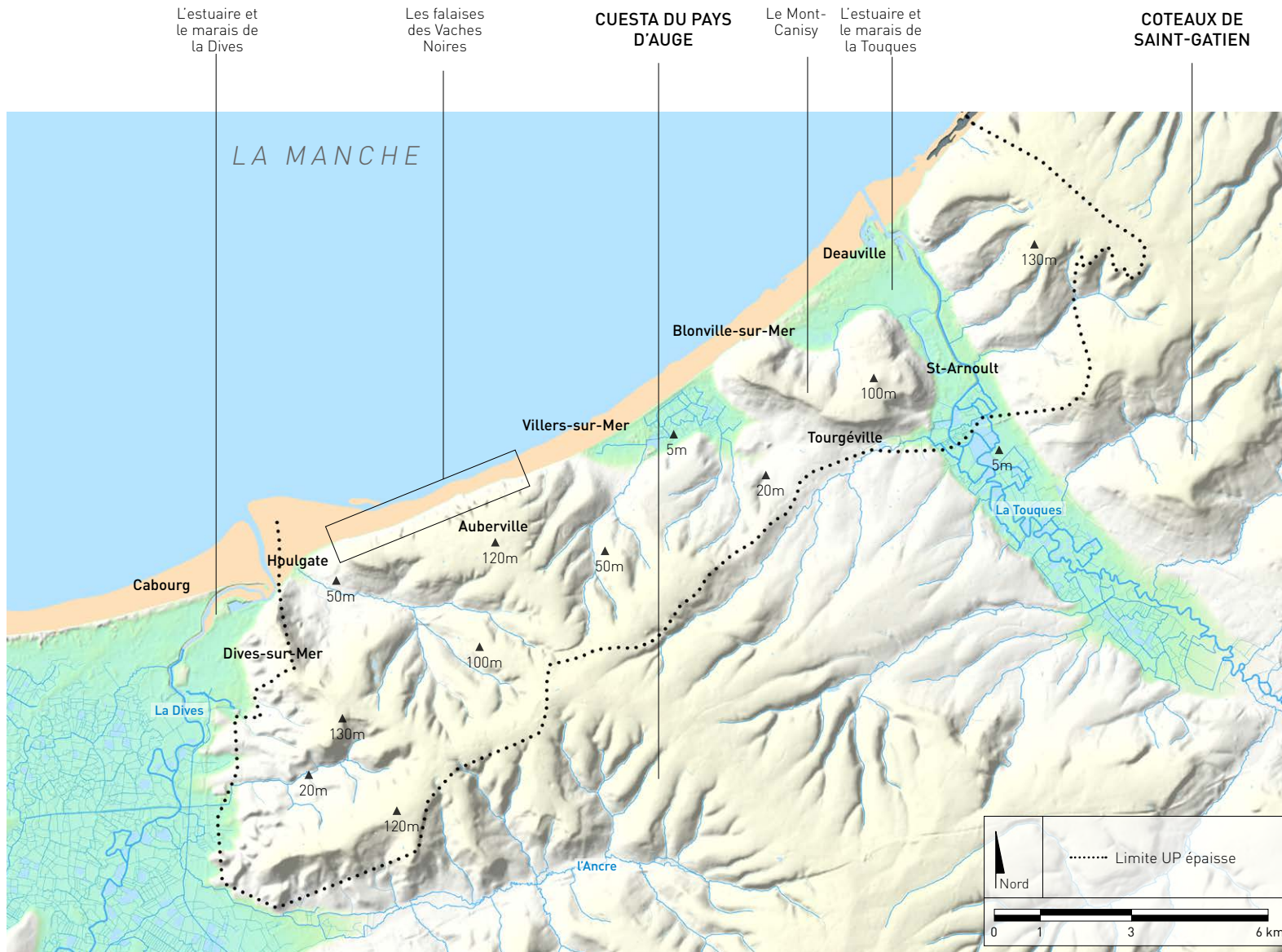
- j3 Calcaire (Jurassique supérieur)
- j2 Calcaire (Jurassique moyen)
- q2 Argile sableux type gravier (Pléistocène supérieur)
- q3 Sable argileux type gravier (Holocène)
- c2 Argile à silex (Jurassique supérieur)
- c1 Argile sableux (Crétacé inférieur)

- La Manche
- Sable
- Rochers

Le socle des paysages de l'unité est composé de trois couches géologiques principales. Cette carte géologique simplifiée illustre assez nettement les trois grands types de paysages qui composent l'unité et qui sont étroitement liés aux couches géologiques :

- La présence des sables argileux et dépôt alluvionnaires dans les embouchures à l'ouest et à l'est du territoire, et sur l'estran
- Les calcaires, formant le socle des coteaux marqués abrupts
- Les argiles, et craies à argile à silex, au niveau des coteaux de l'arrière-pays sont des couches géologiques qui s'étendent sur le Pays d'Auge.

La particularité géologique des «Vaches Noires» est reconnaissable sur ce territoire, sur les plages d'Houlgate à Villers-sur-Mer. La falaise inclinée sur cent mètres de hauts présente une topographie chaotique. Des «cheminées de fées» constituées de calcaires marneux s'érigent au-dessus d'éboulis d'argiles. En temps de pluie, les argiles forment des coulées de boue épaissies vers l'aval. L'argile, les blocs de calcaires, les aiguilles et les pinacles sont recouverts d'algues noirâtres et sont à l'origine du nom des «Vaches Noires».



— Cours d'eau principal
— Cours d'eau secondaire

Les deux grands cours d'eau structurants :
- la Dives,
- La Touques

Les variations d'altitude sur cette unité sont importantes avec les basses plaines alluviales et les hauteurs reposant sur les craies à argile à silex.

Les paysages sont composés de différentes formes de relief et rapports à l'eau :

- Les falaises

Les falaises argileuses présentent une instabilité du terrain qui empêche le développement de la végétation et a tenu à l'écart tout développement de l'urbanisation. Les falaises d'argiles sombres, hautes d'une centaine de mètres, surplombent un estran occupé par de gros blocs rocheux recouverts d'algues noirâtres visibles à marée basse, qui donnèrent le nom de Vaches Noires aux falaises.

- Les coteaux

Les coteaux calcaires culminant à 130m environ séparent les deux zones de plaines alluviales de la Dives et de la Touques. Ces coteaux constituent l'arrière-pays : le coteaux augeron et les coteaux de Saint-Gatien.

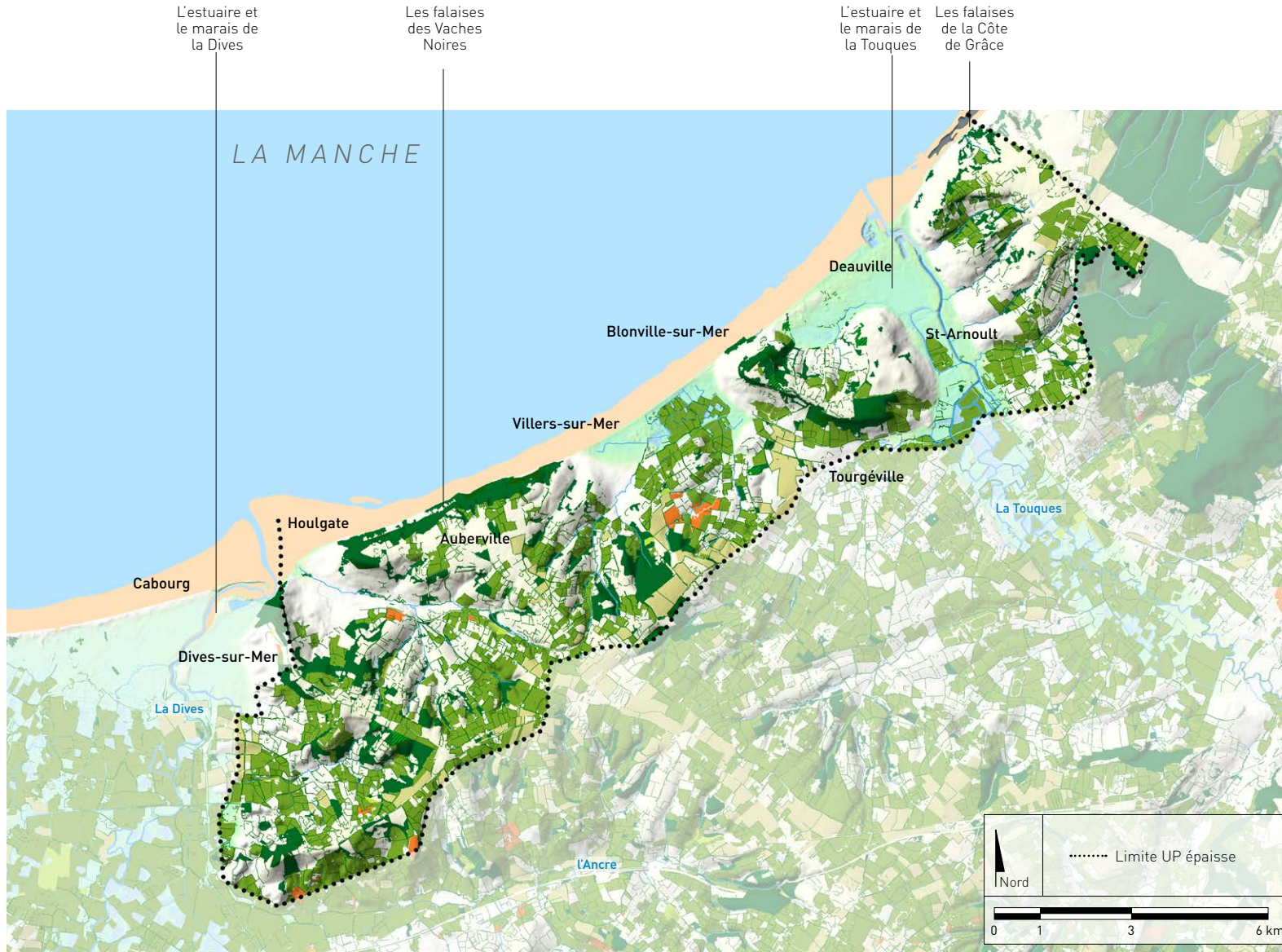
Le Mont-Canisy est une exception, un fragment du plateau augeron qui s'élève au-dessus des marais de Blonville.

- La côte basse sableuse et l'estran

La totalité du linéaire du littoral est bordé au nord par une longue pente douce de sable vers la mer, un estran qui se découvre au rythme des marées.

- Les embouchures et marais

Cette portion de littoral est caractérisée par la présence d'embouchures et de marais, des zones humides et inondables présentant une qualité environnementale reconnue.



Cette unité paysagère est marquée par les cités balnéaires. Cette pratique laisse peu de place à l'agriculture et au développement des boisements. Historiquement, cette portion de littoral à connu une activité agricole importante, en particulier dans la partie sud de l'unité, au niveau de « l'arrière-pays », des coteaux augerons.

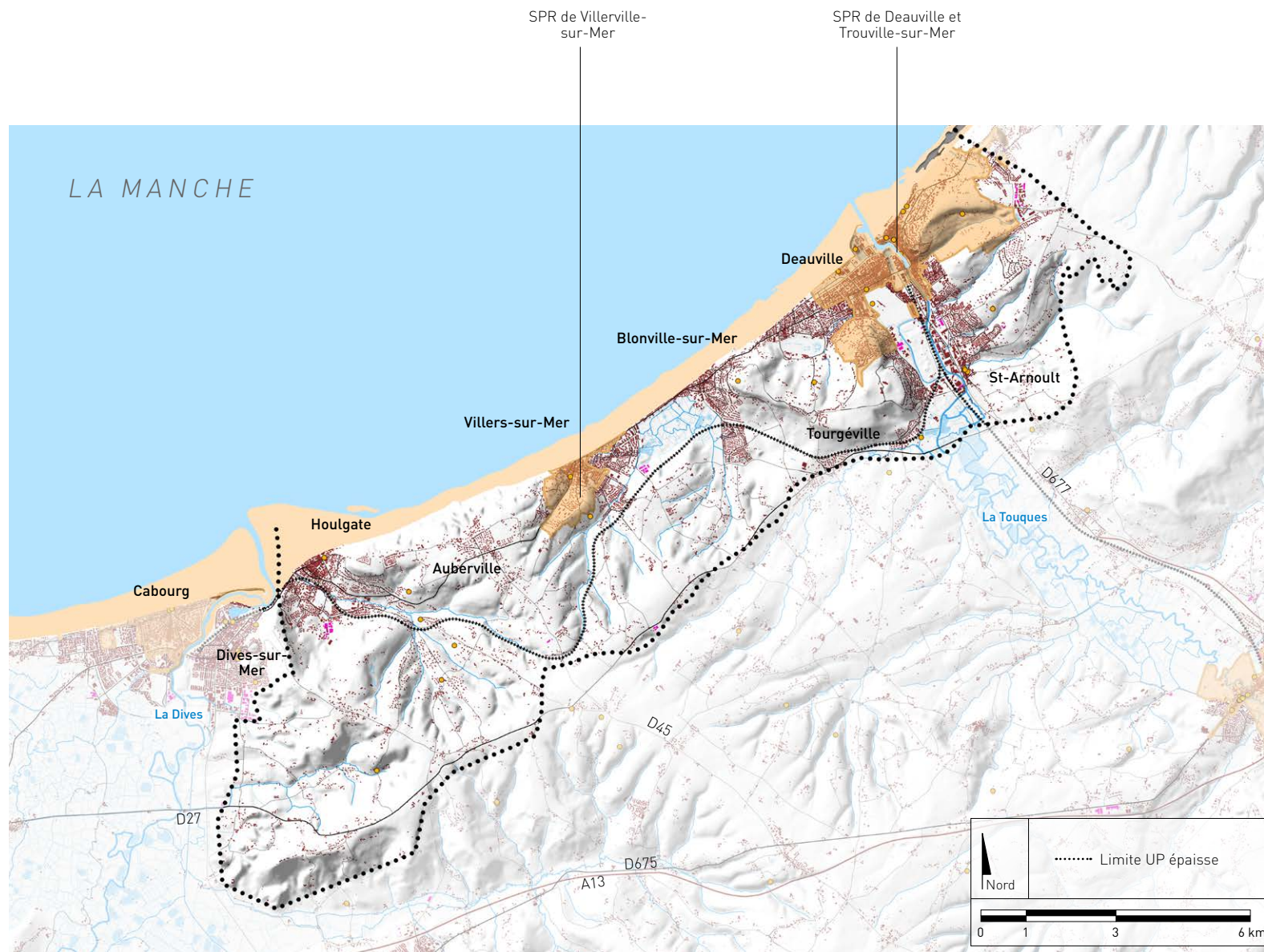
Les paysages bocagers de l'arrière-pays, essentiellement composés de prairies (herbage et pâtures) sont ponctués de quelques parcelles destinées aux cultures, notamment le blé.

Des parcelles de vergers de hautes-tiges répertoriées sur les orthophotographies de 1950 existent encore aujourd'hui, témoignant d'une activité autrefois très répandue. Géré en haute-tige, le pré-verger voit un nouvel élément paysager prendre place à ses côtés : le verger en basse-tige, plus propice aux modes d'exploitation modernes qui se dirigent vers l'exportation.

L'influence augeronne est aussi caractérisée par la présence de nombreux haras, éléments caractéristiques des paysages augerons et littoraux actuels. Historiquement les prairies étaient plutôt pâturées par des bovins.

Dans la partie nord de l'unité, les paysages littoraux sont principalement boisés sur les falaises des Vaches Noires et du Mont Canisy, et urbanisés en majeure partie par les communes balnéaires.

- Espace cultivé
- Forêt de feuillus
- Cours d'eau principal
- Prairie
- Forêt mixte (feuillus et résineux)
- Cours d'eau secondaire
- Verger
- Bocage



Sur cette unité littorale, l'habitat se caractérise par :

- Des **villes balnéaires** concentrées sur la côte, face à la mer qui se développent sur les coteaux. L'hippodrome de Deauville, infrastructure emblématique de la côte. Les ports de Deauville et de Trouville accueillent un nombre important de bateaux de plaisances.

- Un **front de mer aménagé** : plage, promenade et activités balnéaires. La voie ferrée, vecteur important pour le tourisme et les résidences secondaires, notamment de la région parisienne qui la place à deux heures de trajet.

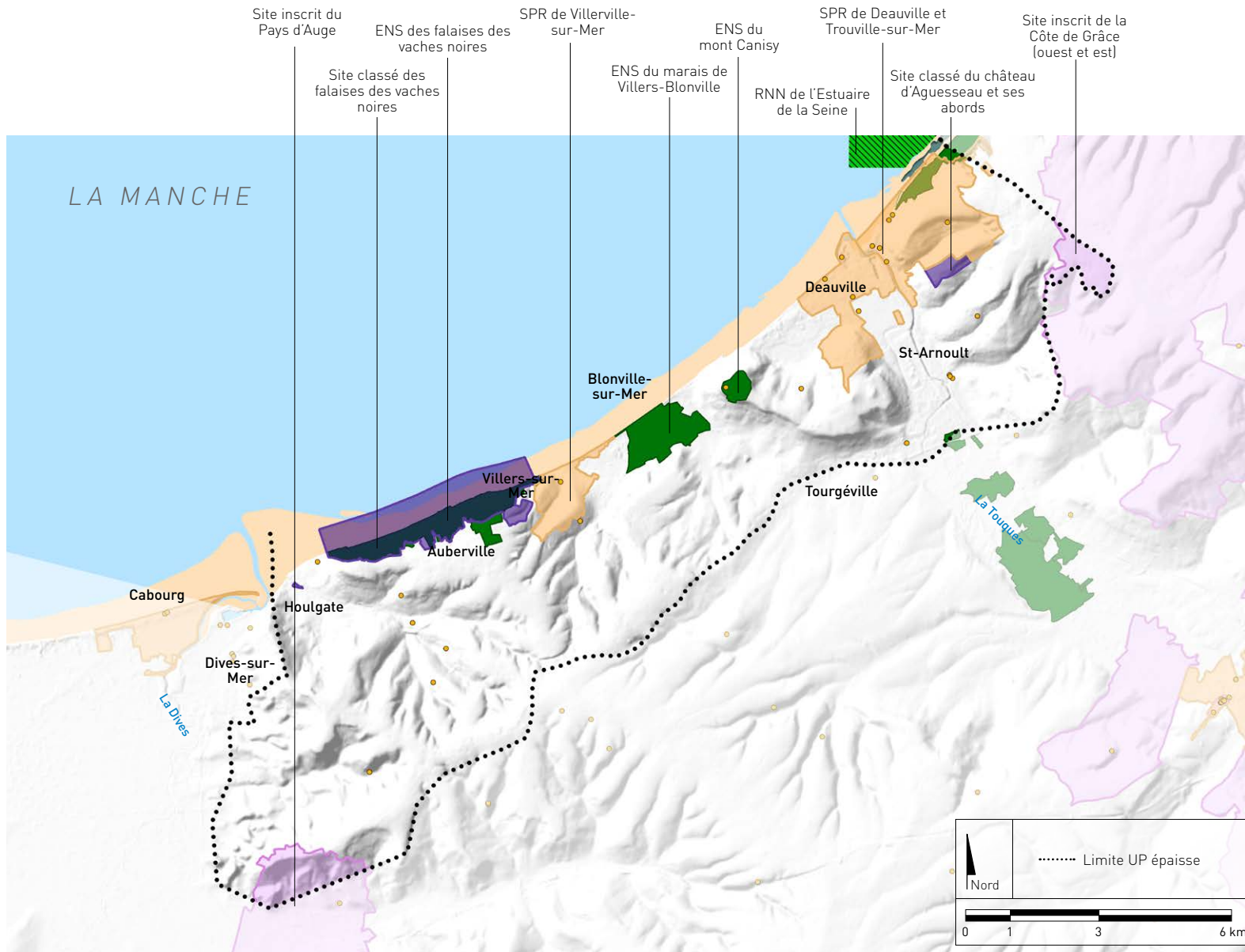
- Un **habitat dispersé** dans l'intérieur des terres, produisant des paysages de campagne habitée sur les coteaux bocagers auverons.

La **façade littorale est séquencée par une série de quatre stations balnéaires**, formant un cordon urbanisé. L'urbanisation oscille entre architecture héritée du 19ème siècle et architecture plus récente.

La qualité architecturale et urbaine des stations balnéaires mais aussi la qualité naturelle et géologique de certains sites du territoire sont reconnues. Cela a motivé de nombreuses protections patrimoniales (voir page suivante), comme par exemple :

Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

Les communes de Villerville-sur-Mer, de Deauville et de Trouville-sur-Mer disposent d'un périmètre protégé au titre des Sites Patrimoniaux Remarquables pour la qualité des villas et de leurs plans urbains.



● Édifice classé au titre des Monuments historiques

■ Site classé

■ Site inscrit

■ Site Patrimonial Remarquable

■ Réserve Naturelle Nationale

■ Espace naturel sensible

■ La Manche

■ Sable

■ Rochers

Site classé des falaises des Vaches Noires

« Les falaises sont classées parmi les sites, en février 1995, en raison de la qualité des paysages et de l'intérêt scientifique qu'elles offrent aux chercheurs. Paysage extraordinaire et unique en Basse-Normandie, les falaises de vaches noires sont un sanctuaire où l'on ne pénètre que lorsque la mer se retire. A marée basse, une immense plage de sable blond se découvre ponctuée des minuscules silhouettes des promeneurs et des ramasseurs de fossiles. Au pied de la falaise, l'ocre du sable laisse la place au camaïeu de nuances grises bleutées et rosées des galets ».

<http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14125f.pdf>

Site classé du château d'Aguesseau et ses abords

« En 1963, l'urbanisation de Trouville menace le parc du château, la propriété est classée parmi les sites en février 1964 pour éviter d'ôter au château ses larges perspectives d'horizons sur la campagne ».

<http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14034f.pdf>

Site inscrit du Pays d'Auge :

« Afin de préserver le caractère pittoresque des paysages augerons, la Côte de Grâce ouest est inscrite parmi les sites en novembre 1972 (voir site 14100). Cette mesure est complétée, en octobre 1974, par l'inscription du Pays d'Auge et celle de la Côte de Grâce Est en juillet 1976. Les deux vallées de la Touques et de la Calonne sont parcourues de voies routières très passagères : l'axe Lisieux-Deauville et surtout l'autoroute de Normandie. Protégé pour contenir les excès d'une fréquentation touristique accrue, le site a conservé ses qualités paysagères ».

<http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14102f.pdf>

Site inscrit de la Côte de Grâce :

« Afin de préserver le caractère pittoresque de la Côte de Grâce, un vaste territoire est inscrit parmi les sites en novembre 1972. Le paysage formé par les coteaux boisés est un élément important du site. Ils longent le rivage et forment un écrin vert à la ville d'Honfleur. Les pentes sont progressivement grignotées par l'habitat et leur préservation est essentielle pour masquer l'urbanisation des plateaux et conserver tout le charme de ce littoral. Des mesures de protection au titre des sites devraient prochainement être mises en œuvre afin d'assurer leur sauvegarde ».

<http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14100f.pdf>

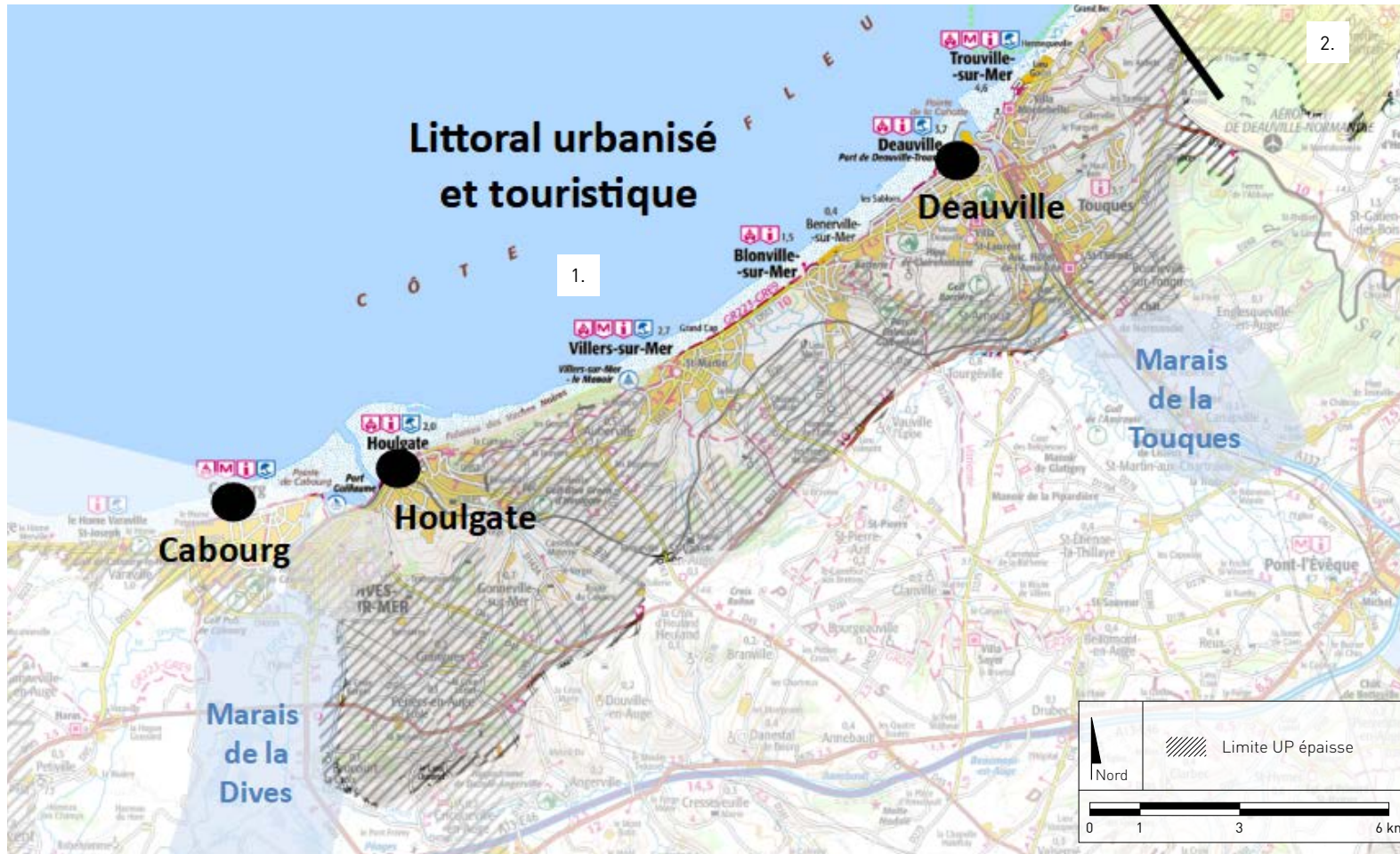


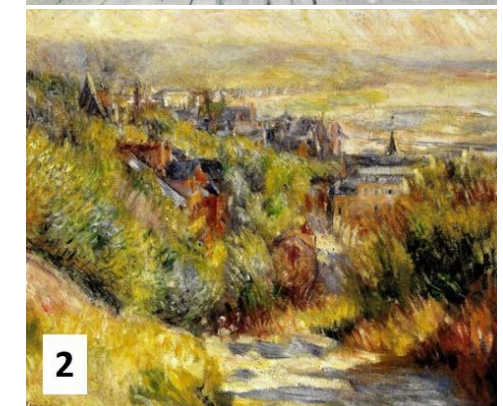
Planche 1. Éléments remarquables et ponctuels reconnus localement		Ensemble paysager	Axe structurant le paysage
●	Lieux	● Lié à l'eau	— Réseau routier
✎	Points de vue	● Lié au végétal	— Réseau hydrographique
⚡	Eoliennes	● Lié à l'urbanisation	⋯ Autres (ligne THT, ligne de crête, voie ferrée...)
		● Lié à l'agriculture	⋯ Limites administratives départementales

Les éléments structurants et ponctuels reconnus

Dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers, les paysages de cette unité paysagère, se caractérisent de façon tout à fait consensuelle par la succession de deux entités, soit d'ouest en est :

1. **Le littoral urbanisé et touristique** qui pour les participants devrait bien inclure Houlgate et Cabourg et se poursuivre jusqu'à l'estuaire de l'Orne.

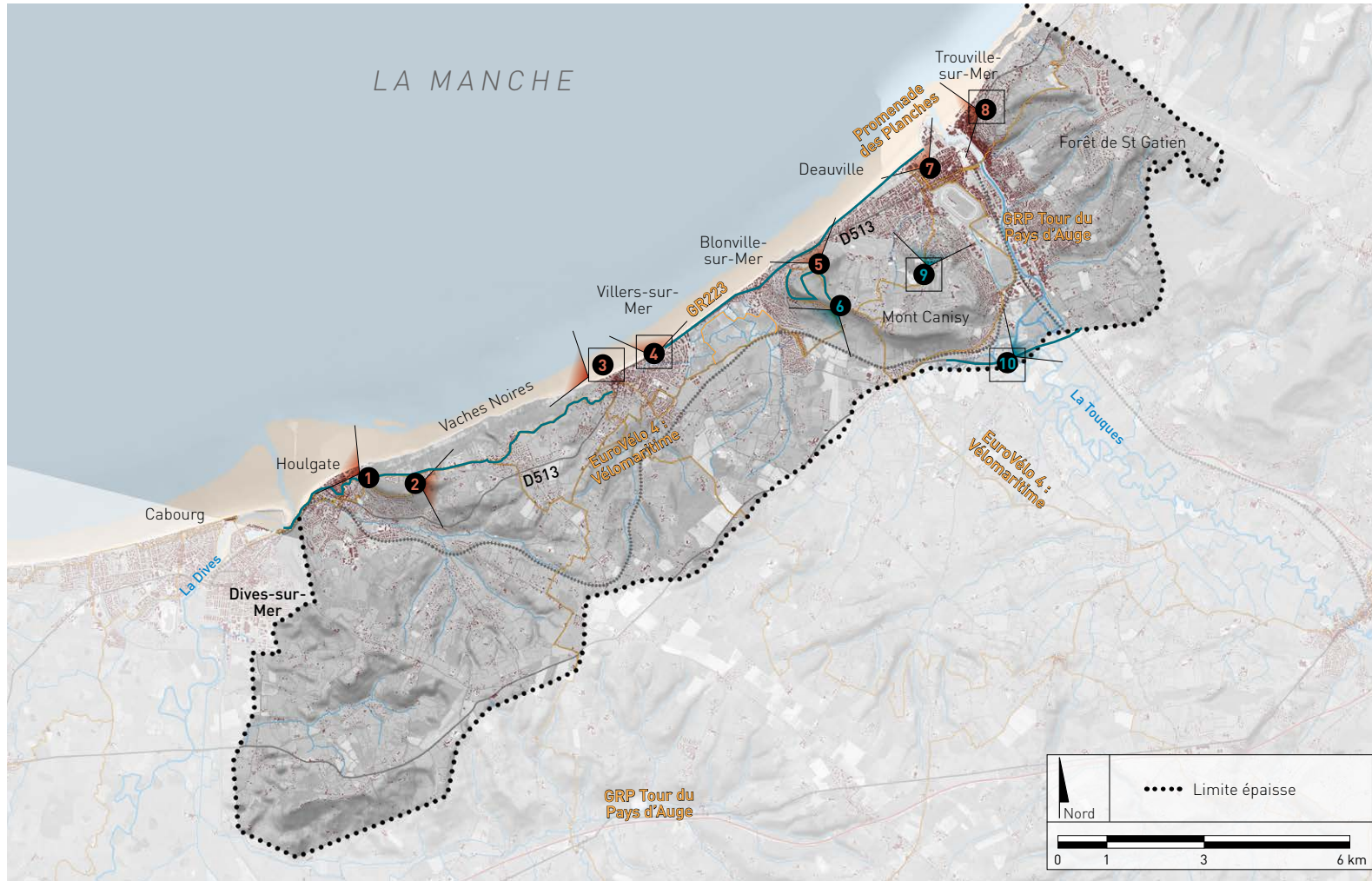
2. **La Côte de Grâce** agricole et maritime qui inclue le site inscrit de la Côte de Grâce (arrêté du 24/11/1972) qui s'étend jusqu'à l'arrière-pays de Deauville.





Exercice du photolangage:
Des deux représentations iconographiques présentées, le choix des participants des trois ateliers exploratoires s'est porté majoritairement sur la peinture n°1 qui mettrait en avant un certain mode de vie historique balnéaire.

LES BELVÉDÈRES ET ITINÉRAIRES PAYSAGERS




- ① Façade urbaine Houlgate depuis l'escalier des 100 marches (site classé des Vaches Noires)
- ② L'arrière pays depuis la D513 (Michelin, 2024)
- ③ Les Vaches Noires (site classé des falaises des Vaches Noires)
- ④ L'estran et la façade littorale de Villers-sur-Mer
- ⑤ Les anciennes Batteries du Mont Canisy
- ⑥ Panorama depuis le GR 223
- ⑦ Les Planches, Deauville
- ⑧ Littoral balnéaire, Trouville-sur-Mer (Michelin, 2024)
- ⑨ Silhouettes urbaines
- ⑩ Le coteau urbanisé de Saint-Gatien-des-Bois



Itinéraires paysagers remarquables

-  Route paysagère
-  Sentier de randonnées (GR et GRP)

Points de vue

-  Point de vue profane (identifié au cours des ateliers et des sessions de terrain)
-  Point de vue illustré pages suivantes
-  Point de vue institutionnalisé (IGN, Michelin, sites classés, offices du tourisme,...)

Les points de vue remarquables et les routes paysagères sont l'expression symbolique de la préoccupation d'un territoire pour les questions de paysage.

D'une part, par **la qualité des points de vue** et des routes paysagères, de leurs aménagements, leurs ouvertures ou encore leur lisibilité.

D'autre part, pour **ce qu'ils donnent à voir**, pour la qualité des paysages offerts à la lecture des observateurs, qu'ils soient habitants, usagers quotidiens ou visiteurs.

Les points de vue remarquables, pour la plupart existants et identifiés depuis fort longtemps, sont en quelques sortes les sentinelles de la qualité paysagère, témoins des changements du territoire et **révélateurs de l'attention** qui leur est portée ou des enjeux sociétaux et questionnements actuels.

Ils sont aussi des **vecteurs de conscience paysagère** et permettent de véhiculer **la culture du paysage**, par la confrontation des observateurs aux questions que posent les paysages révélés.

Les points de vue remarquables et les itinéraires paysagers existent sous différentes formes. Ce chapitre en fait état sans être exhaustif. Ils ont été recueillis à partir de sources diverses :

Points de vue

- Institutionnalisés, identifiés sur les cartes IGN, les cartes Michelin, dans les sites touristiques et les belvédères des sites inscrits ou classés, valorisés par la politique de la DREAL.
- Profanes, livrés par les participants lors des ateliers, souvent officieux et résultant d'une connaissance dite « profane » des paysages, et repérés par les paysagistes lors des visites de terrain et les campagnes d'observation.

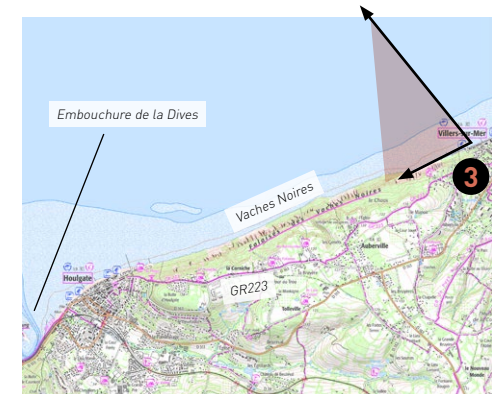
Routes paysagères

- Les sentiers de randonnées, reconnus et institutionnalisés, identifiés par les cartes IGN (GR et GRP),
- Les voies aménagées et identifiées dans les documents d'urbanisme, comme les vélos-routes et les « itinéraires paysagers »,
- Les itinéraires repérés par les paysagistes lors des visites de terrain et les campagnes d'observation.

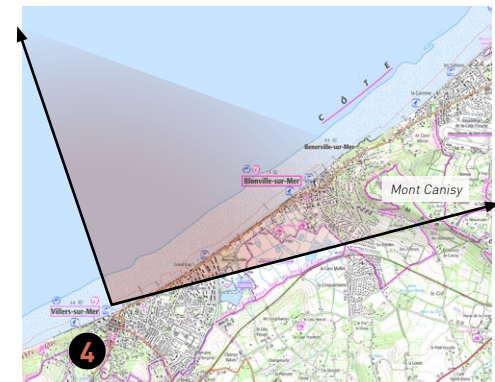
LES VUES EMBLÉMATIQUES DU LITTORAL

Sur cette unité, aucune route ne longe de manière continue le littoral. Le site des Vaches Noires et la promenade des Planches sont deux secteurs où la D513 s'éloigne de la mer. Les points de vue sur le littoral balnéaire de renommée internationale sont donc appréciables depuis le GR223, la promenade des Planches et depuis l'estran. Deux autres vues emblématiques peuvent être retenues ici : celles sur les falaises Houlgate et sur l'embouchure de la Dives.

3 Les Vaches Noires (site inscrit des falaises des Vaches Noires)



4 L'estran et la façade littorale de Villers-sur-Mer



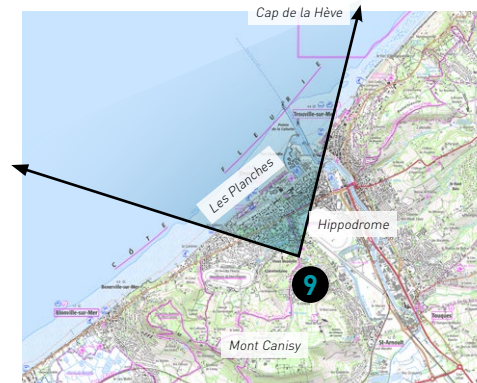
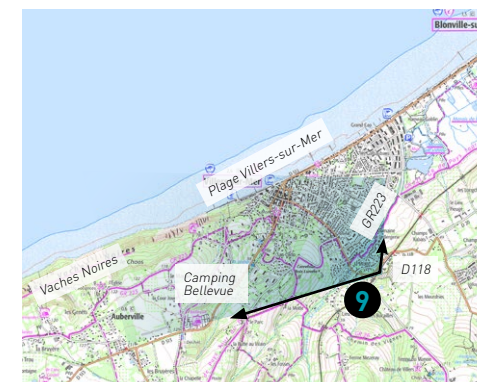
8 Littoral balnéaire, Trouville-sur-Mer



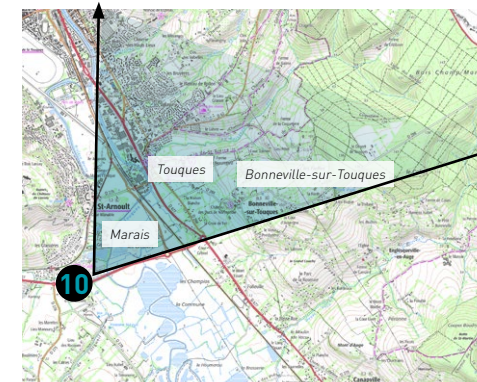
LES VUES MOINS CONNUES DE L'ARRIÈRE PAYS

Le littoral offre aussi des points de vues moins connus mais de grandes qualité car les ouvertures visuelles permettent de contempler le caractère balnéaire des paysages, son architecture caractéristique traditionnelle, la forte présence des haras et les coteau boisés.

9 Les silhouettes urbaines vues depuis les coteaux



10 Les coteaux urbanisés et forestiers de Saint-Gatien-des-Bois





C

STRUCTURES PAYSAGÈRES

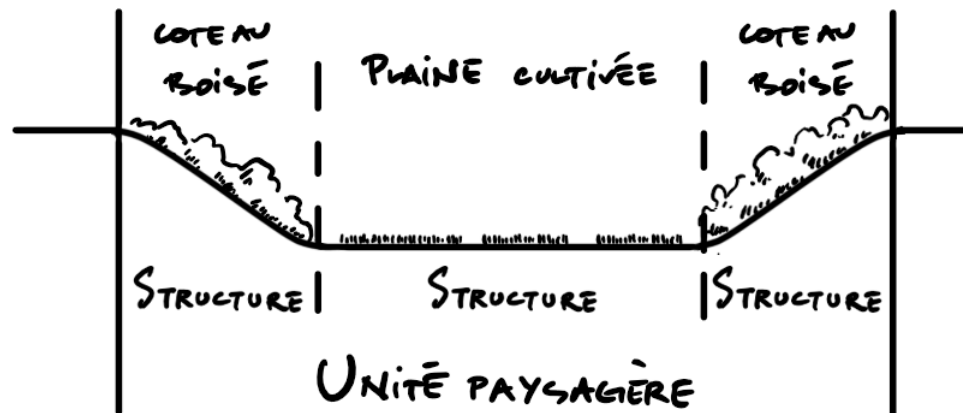
Blonville-sur-Mer.

L'ORGANISATION DES PAYSAGES ET DE LEURS ÉLÉMENTS

• Structures paysagères :

« Les structures paysagères désignent les systèmes formés par les éléments de paysage. Les interrelations entre ces éléments peuvent être matérielles ou immatérielles, supportées par des liens fonctionnels, topographiques ou symboliques. Les structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage. Les structures paysagères revêtent une grande importance, car c'est sur elles que porte l'action publique. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



La définition des structures paysagères permet de comprendre leur organisation et leur dimension systémique.

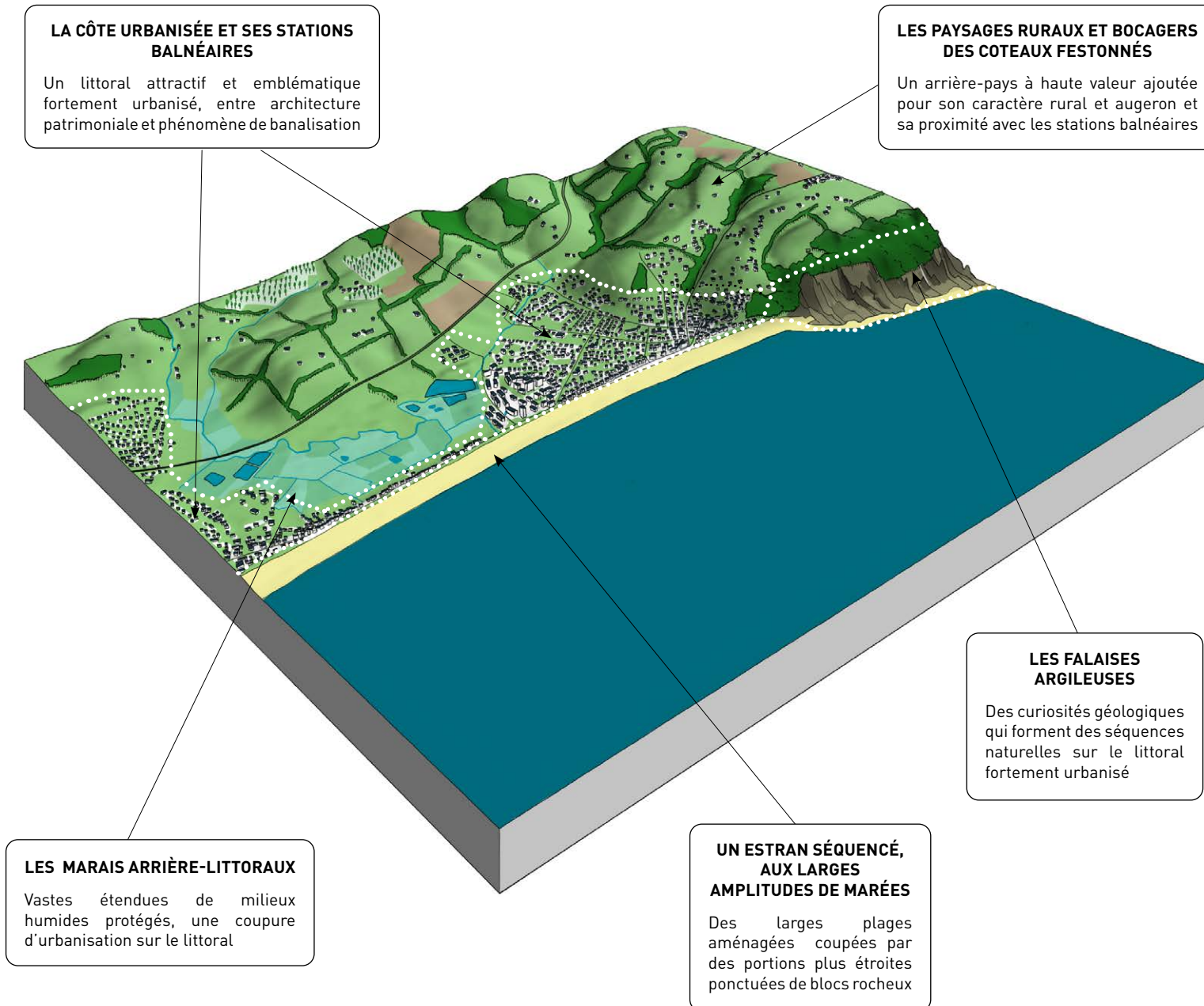
Les structures, contrairement aux composantes, sont transversales, c'est-à-dire qu'elles peuvent croiser différents éléments, géographiques et anthropiques. Par exemple, dans le Calvados, le bocage représente une des structures récurrentes. Il peut s'agir de plateau bocager, de vallées bocagères, ou encore de prairies bocagères. Dans ce cas, la structure paysagère est une partie ou sous-partie de territoire.

Mais il peut également s'agir d'un système d'éléments, comme un réseau de routes plantées ou de chemins creux, élément très présent dans le Calvados.

Les unités sont donc définies par leurs différentes structures paysagères, qui les rendent singulières et cohérentes.

Cependant, les structures paysagères peuvent constituer la limite entre deux unités paysagères et être partagées entre chacune d'elle, appartenir à l'une autant qu'à l'autre. Elles représentent alors une limite épaisse, comme définies dans le chapitre sur les limites paysagères.

UN LITTORAL URBANISÉ RYTHMÉ PAR LES FALAISES



L'unité paysagère du littoral balnéaire, ses falaises et ses coteaux festonnés de la Dives à la Touques présente 3 grandes structures paysagères :

- La côte urbanisée et ses stations balnéaires
- Un estran séquencé, aux larges amplitudes de marées
- Les marais arrière-littoraux
- Les falaises argileuses
- Les paysages ruraux et bocagers des coteaux festonnés

LA CÔTE URBANISÉE ET SES STATIONS BALNÉAIRES

La croisette normande

«Dans les stations balnéaires du XIX^e siècle, on vient sur la côte pour se baigner, mais aussi pour respirer le bon air iodé en marchant élégamment vêtu sur des promenades spécialement aménagées. Un imaginaire puissant émane de ses lieux qui font la grande notoriété de la Côte Fleurie.»

> Voir p.137



Deauville : Les célèbres planches de Deauville qui structurent la façade littoral balnéaire et accueille le fameux festival de cinéma américain. *Source* : Agap. Travail préalable à l'actualisation de l'atlas des paysages du Calvados.

L'hippodrome de Deauville

«Avec des courses hippiques organisées pendant sept mois de l'année, des ventes aux enchères de pur-sang, un championnat du monde de polo, des compétitions de saut d'obstacles, de dressage, d'attelage et de horse-ball, Deauville fait légitimement office de vitrine internationale des sports hippiques et équestres. L'aura du cheval a un impact sur l'ensemble des paysages normands, et surtout sur le Pays d'Auge qui jouxte cette unité paysagère.»

> Voir p.137

DES PAYSAGES VITRINES DE RENOMMÉE INTERNATIONALE

Les paysages de la Côte Fleurie constituent une carte postale de renommée internationale.

La forte présence des stations balnéaires calvadosiennes dans les arts depuis le 19^e siècle (peinture, photographie, littérature), la médiatisation du territoire autour de la venue de certaines personnalités et le festival de cinéma américain de Deauville sont autant d'éléments qui témoignent de la valeur portée aux paysages côtiers et à leur « élégance balnéaire ».

UN STYLE ARCHITECTURAL ÉCLECTIQUE BASÉ SUR L'OPULENCE ET LE LIEN AVEC L'EXTÉRIEUR, LE JARDIN OU LA MER

Les cités balnéaire de la côte Fleurie sont aussi des vitrines ou des lieux d'exposition de la richesse. Les maisons, villas et hôtels sont les témoins d'une architecture de l'opulence et du luxe. Bien qu'éclectiques, les constructions présentent des similitudes représentatives du style de la Belle Epoque: briques et colombages, décors de tuiles vernissées et de mosaïques, tourelles, balcons ouvragés et bow-windows qui s'ouvrent sur les jardins et sur la mer.

L'architecture et l'urbanisme de deux de ces stations balnéaires (Deauville et Viller-sur-Mer) sont reconnues et préservées à travers des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) : outil simplifiant et facilitant la protection des enjeux patrimoniaux et paysagers



Houlgate : Les villas prestigieuses installées sur les coteaux au sein de leurs parcs arborés et entourés de clôtures luxueuses ornementées.



Villers-sur-Mer : Les grands hôtels emblématiques construits pour loger les familles et les artistes fortunés, constructions qui marquent les paysages littoraux et témoignent de la prospérité de la station balnéaire.



Blonville-sur-Mer : Front de mer formé par des constructions à l'architecture «opulente» (entrecroix, colombage, tourelles, bow-windows, balcons ornementés) et une promenade surélevée aménagée sur la digue délimitant la façade littorale de la plage. *Source* : Home to go

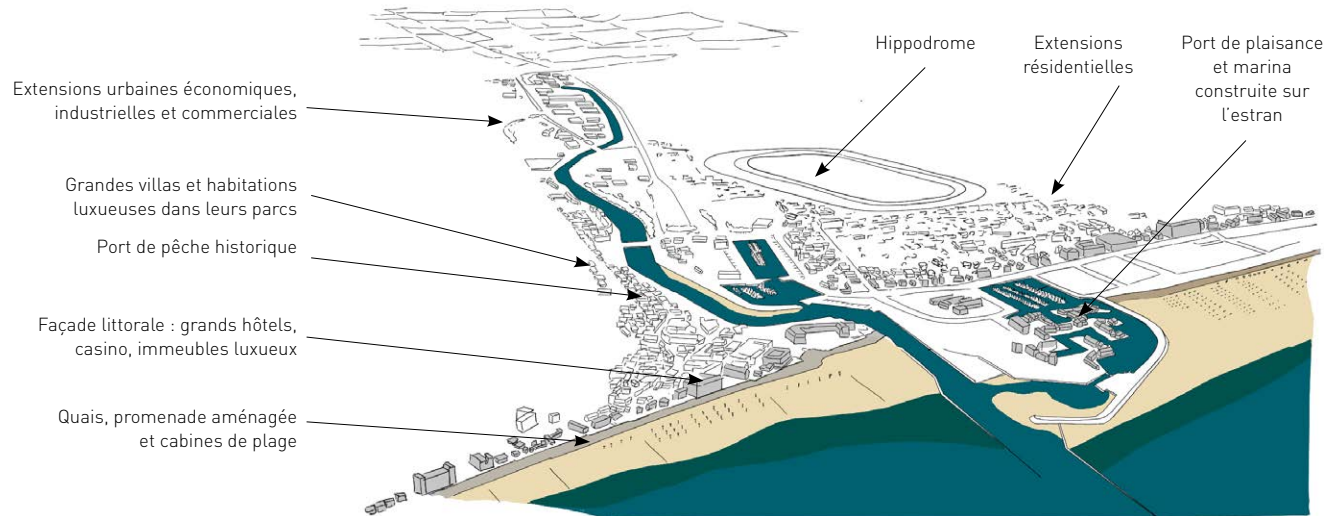
LE PAYSAGE DANS L'HISTOIRE...

Les cités de villégiatures de la Belle Epoque

Construites sur des marécages, les cités balnéaires sont des paysages urbains prestigieux touristiques et résidentiels étroitement liés à l'arrivée du train, à la moitié du 19^e siècle.

La Côte Fleurie devient la façade balnéaire et touristique de Paris. La voie ferrée a d'abord attiré les artistes, dont les architectes, les peintres, et les écrivains, puis les touristes.

La permanence des paysages urbains du front de mer et des quartiers centraux, toujours façonnés par l'architecture typique «néo-normande» et par les pratiques balnéaires, donne une impression de coupure dans le temps, on se projette à la Belle Epoque.



LE PAYSAGE PRESTIGIEUX DES STATIONS BALNÉAIRES DU 19^{ème} SIÈCLE

La côte urbanisée entre la Dives et la Touques est séquencée par quatre stations balnéaires qui réunissent les motifs caractéristiques de l'urbanisme balnéaire du 19^{ème} siècle :

- Le front de mer composé d'une promenade aménagée sur des quais et d'une façade littorale construite.

- Le cortège de constructions à l'architecture luxueuse, emblématique et éclectique héritée de la Belle Époque : immeubles, lotissements, villas, grands hôtels et habitations luxueuses entourées d'un parc.

- Les équipements touristiques symboliques et attractifs : gare, hippodrome, casino, golf, etc.

Cette répétition de motifs paysagers balnéaires prestigieux apportent une certaine homogénéité aux paysages littoraux. Mais cette homogénéité est à nuancer par les spécificités paysagères de chaque ville : les caractéristiques géographiques et sociales (coteaux plus ou moins marqués, présence d'un estuaire ou d'un marais arrière-littoral, histoire de la construction de chaque station).

LES PAYSAGES PORTUAIRES

Au delà des stations balnéaires, les paysages portuaires sont aussi emblématiques et caractéristiques sur la côte urbanisée. Ils constituent le trait-d'union entre la mer, la Touques et le Pays d'Auge. Installé sur l'embouchure de la Touques, le paysage portuaire de l'unité constitue un lieu d'attractivité et un repère pour le territoire. Les paysages plaisanciers de la rive gauche (bassins, écluses, bateaux et yachts amarrés, capitainerie, Yacht Club, école de voile, passerelles piétonnes et marina construite sur un polder, se mêlent au port de pêche historique sur la rive droite.

LES FRANGES URBAINES QUI SE BANALISENT

L'attractivité des stations balnéaires et l'extension du bâti a créé aujourd'hui un paysage peu valorisant sur les franges urbaines de la côte urbanisée. En parallèle du front de mer, les nouveaux quartiers résidentiels et commerciaux façonnent les entrées de villes et les transitions avec l'arrière-pays :

- Lotissements pavillonnaires et campings sur le haut des coteaux et franges du marais
- Zones d'activités économiques le long de la rivière canalisée, autour du marais et des axes de circulations majeurs.



Le front littoral aménagé de Houlgate, structuré par la promenade sur la digue et les façades prestigieuses autour du casino.



Le port de plaisance de Deauville où yachts, voiliers et bateaux de plaisance stationnent. Source: DREAL Normandie 2021.



Les extensions résidentielles de Villers-sur-Mer : quartiers pavillonnaires qui cherchent la vue sur la mer, composés de grandes maisons individuelles entourées de haies monospécifiques.

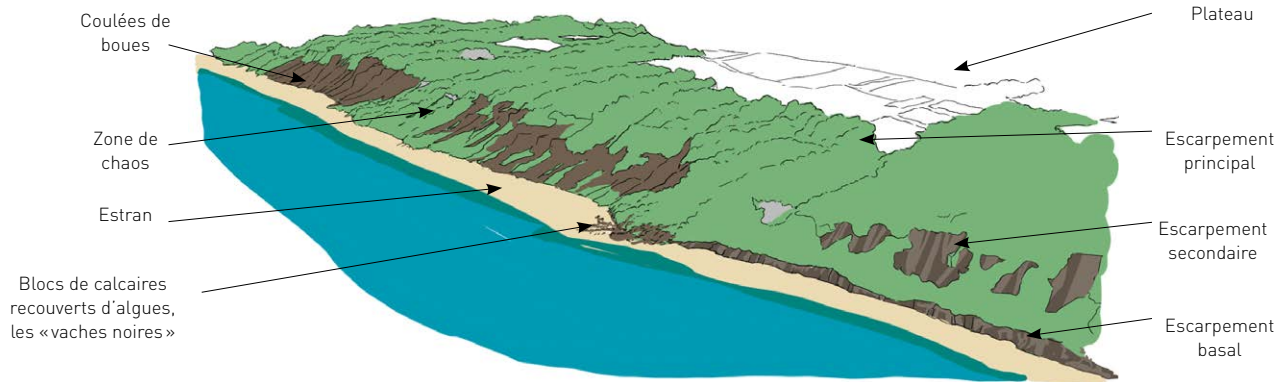
LES FALAISES ARGILEUSES

Les Vaches Noires
fin du XIX^{ème} siècle

«La silhouette des falaises sombres, et leur nature géologique, diffère de l'aspect des falaises des unités paysagères précédentes. Ces masses sombres en pied de falaises évoquent des vaches noires»

> Voir p.167

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL



Des paysages côtiers à la morphologie chaotique entre coulées de boues, blocs de calcaires, escarpement argileux et végétation spontanée plus ou moins arborée. Ici les « vaches noires » à Auberville.

Source : Agap. Travail préalable à l'actualisation de l'atlas des paysages du Calvados.



Des sites naturels plus ou moins boisés formant des coupures d'urbanisation et offrant des points de vues sur la façade littorale. Ici le panorama du Mont Canisy à Bennerville-sur-Mer.

Source : Calvados tourisme.



Des falaises qui s'érodent et des gros blocs de craie sur la plage recouverte d'algues. Les Vaches Noires à Auberville.



Des paysages boisés perchés au sommets des falaises, ponctués de bunkers et traversés par des sentiers de randonnées. Le Mont Canisy.

DES SITES NATURELS D'EXCEPTION
COUPURES D'URBANISATION

La côte urbanisée entre la Dives et la Touques est séquencée par deux portions de falaises argileuses protégées formant des sites naturels d'exception.

Hautes de 100m environ elles forment des portions non urbanisées, où l'interaction entre la roche, les végétaux et l'influence marine créent des espaces naturels d'exception où cohabitent une diversité de milieu : pelouses calcicoles, fourrés et fruticées, bois calcicole.

Les paysages des falaises sont des «respirations», des lieux calmes et reposants dans un territoire urbanisé et dynamique. À la belle saison les sites de falaises attirent les parapentistes et les randonneurs là où les sentiers restent ouverts.

LES VACHES NOIRES, ACCÈS LIMITÉ ET RISQUES D'ÉBOULEMENT

Les falaises des «Vaches Noires» situées entre Houlgate et Villers-sur-Mer est un remarquable site d'affleurement rocheux qui surplombe la mer, un « site d'intérêt scientifique et paysager » classé en 1995. Les falaises s'étendent sur 4.5 km et leur morphologie chaotique emblématique attirent les visiteurs. Cependant, cette spécificité explique aussi les difficultés d'accès liées aux risques d'éboulement : chute de blocs, érosion et coulées boueuses. Bien que l'accès soit interdit, les falaises restent observables depuis la plage.

MONT CANISY, ENTRE VESTIGES DE LA GUERRE ET BELVÈDÈRE

Le site naturel du Mont Casiny forme un cap bien délimité par ses falaises marneuses et calcaires, orientées vers le marais arrière-littoral de Villers-Blonville, au sud-ouest et vers la vallée de la Touques au nord-est. Au delà des spécificités géologiques et de la biodiversité remarquable, les paysages sont façonnés par des vestiges du Mur de l'Atlantique (bunkers). Il s'agit d'un lieu de batterie qui servait de stockage pour l'artillerie pendant la guerre. Aujourd'hui les circuits de randonnées GR23 et GR26 offrent des panoramas remarquables sur le littoral et l'arrière-pays.

«Il s'agit de reliefs à l'histoire géologique et paléontologique remarquables : gisement géologique avec des dépôts marins riches en fossiles. « Sur le Mont Canisy (...) un récif corallien, soulignant le climat tropical qui régnait au Jurassique en Normandie ».

Source : Conservatoire du Littoral.

UN ESTRAN SÉQUENCÉ, AUX LARGES AMPLITUDES DE MARÉES

L'esthétique de la marée basse apparaît ici fin XIX^{ème} siècle.

«Un attrait fort se mêle à l'inquiétude des sables mouvants. Les enfants jouent dans les retenues d'eau. C'est l'heure de la pêche à pied lors des grandes marées.»

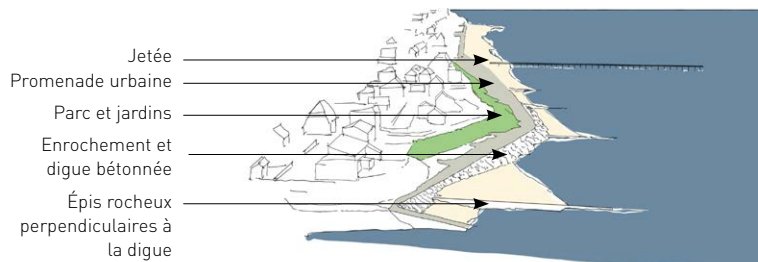
> Voir p.171

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL



Deauville, La plage à marée basse, 1890, Eugène Boudin.

@Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL



Villers-sur-Mer. Promeneurs sur la plage en hiver.

VARIATIONS ET SÉQUENCES PAYSAGÈRES

Sur cette portion de littoral, l'estran forme un paysage horizontal rythmé par le va-et-vient des marées, par les saisons et par l'alternance des séquences urbaines et naturelles.

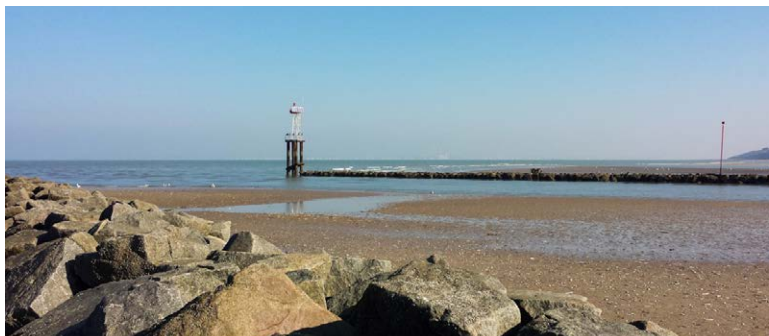
Les transitions paysagères sont frappantes entre une mer qui s'étend à l'infini et qui vient lécher la digue ; ou une vaste étendue de sable ponctuée par un chaos de roches et tramée par les épis et les nombreuses traces de l'activité humaine. Le stade intermédiaire, à mi-marée offre des paysages remarquables dans lesquels la façade littorale se reflète sur l'estran.

Les paysages de l'estran sont aussi fortement marqués par l'alternance des séquences urbaines, anthropisées et des séquences naturelles de falaises ou de marais. Les largeurs sont différentes entre un estran de 600m environ au niveau des embouchures qui offre de vastes zones ensablées, et des plages larges de 100m voire moins aux pieds des falaises qui sont ponctuées par des blocs rocheux. A Deauville, les plages mesurent plus de 100m de large. Loin d'être uniforme sur l'ensemble du littoral, les paysages de l'estran offrent une grande diversité de motifs.



Auberville. Estran étroit, ponctué de blocs rocheux au pied des Vaches Noires.

@Sebastian Hofmann - PTERANODRONE.



Plage large de plus de 600 m au niveau de l'embouchure de la Touques.

@Rosette photo.

ANTHROPISATION ET PRATIQUES BALNÉAIRES

La côte est historiquement façonnée par des digues naturelles sableuses et sur des marais arrières littoraux (ce qui pose question de la durabilité de l'urbanisation avec la montée des eaux). Deauville est installée sur cette ancienne dune. La plage, soumise aux forts courants d'est en ouest est aujourd'hui protégée par un système d'épis rocheux qui s'appuie sur une digue stabilisant le trait de côte.

Cette digue est composée d'une structure en remblais de pierre et de sable, sur les espaces les plus naturels. Sur le reste et la majorité de l'unité, le front littoral est urbanisé et endigué avec des surfaces en béton et en pierre. Ces surfaces, gagnées sur la plage, sont les promenades du bord de mer. Au-devant de ces parties endiguées urbaines sont installés des cabanes de plage alignées formant un motif emblématique qui caractérise les plages de la côte Fleurie.

L'estran accueille de nombreux visiteurs. Certains sont simplement plagistes, d'autres pratiquent la pêche à pied, des sports de voile, de glisse et d'autres, l'équitation ou le sulky (voiture légère à deux-roues, sans caisse, utilisée pour les courses au trot attelé), héritage des haras du Calvados.



Les parasols colorés à Deauville.

Licence creative commons.



Balade à cheval à Houlgate.

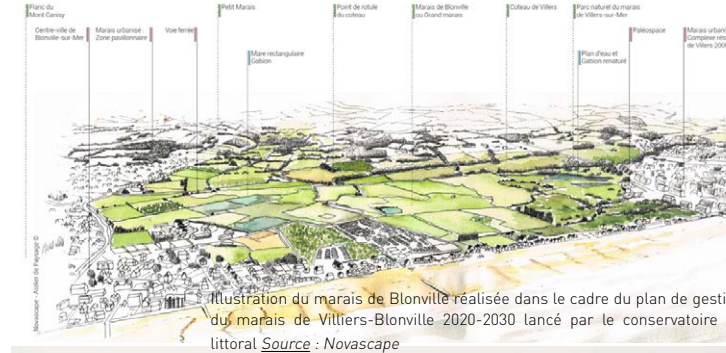
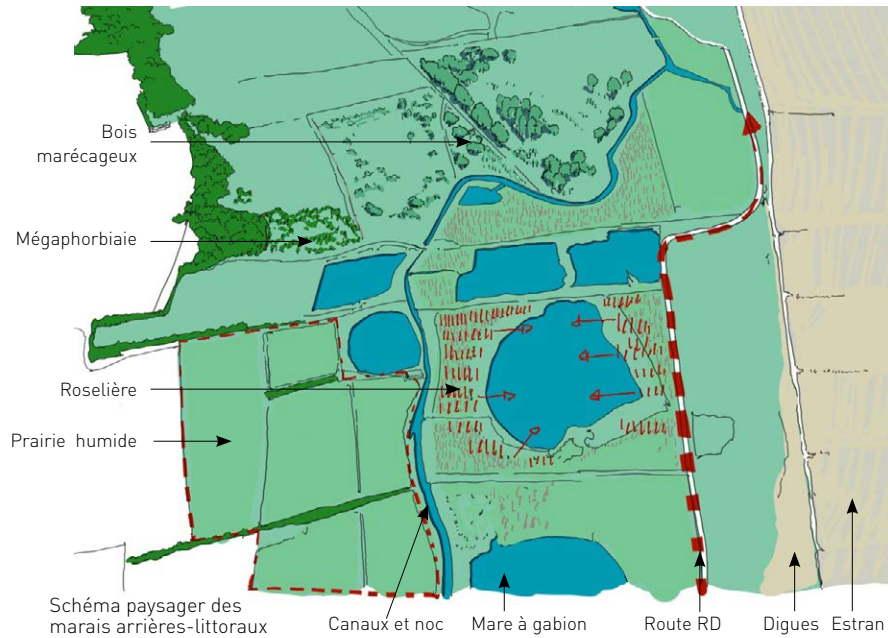
Licence creative commons.



Les plagistes et les cabanes à Villers-sur-Mer.

Licence creative commons.

LES MARAIS ARRIÈRE-LITTORAUX



DES ESPACES SEMI-NATURELS AU CŒUR DU LITTORAL URBANISÉ

Comme les falaises argileuses, les marais arrière-littoraux constituent un deuxième type de coupures d'urbanisation dans le cordon urbanisé du littoral entre la Dives et la Touques. Sur l'unité il s'agit

- du marais de Blonville - Villiers
- du marais de la Touques (uniquement la partie nord du marais est sur l'unité).

Le marais de Blonville - Villiers s'étale sur 110 ha sur les communes de Blonville et Villiers-sur-Mer dont 40ha sont protégés et gérés par le Conservatoire du Littoral.

Les paysages de prairies humides pâturées sont composés d'une mosaïque de milieux humides alimentés en eau douce par le ruisseau de Saint-Vaast, et les petits ruisseaux venants des coteaux du Pays d'Auge. Ils abritent certaines espèces protégées de reptiles et amphibiens et plus de 150 espèces d'oiseaux.

UN SITE FAÇONNÉ PAR LES ACTIVITÉS AGRICOLES

Les paysages prairiaux sont tramés par un système de canaux, réalisés et entretenus depuis le Moyen-Age pour drainer les terres qui étaient historiquement des roselières d'eau douce.

La diversité des pratiques culturelles sur le marais a permis de créer un habitat riche en biodiversité. La pâture a toujours été dominante mais avant l'acquisition par le Conservatoire du Littoral, le marais a été cultivé pour le maraîchage et pour les céréales. L'activité d'élevage maintient les paysages ouverts et la qualité de l'herbage. Les pâturages estivaux servent depuis quatre siècles à l'embranchement des bovins.

Le marais est un espace naturel qui est façonné par des motifs paysagers construits par la main de l'homme pour l'agriculture (canaux, fossés, haies, gabion, etc.) et pour l'accueil des visiteurs (parcours sportif, sentiers, passerelles et cheminements en bois, plateforme d'observation, panneaux de sensibilisation, etc).

LES PAYSAGES RURAUX ET BOCAGERS DES COTEAUX FESTONNÉS

Urbanisation en pied de coteaux : villas dissimulées dans leurs parcs

Golf

Promontoires boisés

Prairies (bovins et équins) encloses par un réseau de haies denses



Ferme isolée (colombage) entourée de vergers de pommiers

Vallons boisés

Haras



Benerville-sur-Mer et Mont-Canisy : développement de l'urbanisation sur les coteaux.

Source : Photo drone DREAL 2023.



Benerville-sur-Mer et Mont-Canisy : Longère typique du pays augérons et densification de l'urbanisation sur les coteaux. Source : Photo drone DREAL 2023.



Pâturage à proximité de Trouville, 1840. , Jacques Raymond Brascassat (1804-1867).

Un paysage créé par les impressionnistes

« Le nom de « Côte Fleurie » est devenu un concept touristique propagé avec le développement du tourisme et la nécessité de distinguer les différents paysages des côtes françaises, tout en résumant la caractéristique principale qui la distingue des autres (Côte d'Azur, Côte de Nacre, Côte d'Albâtre, Côte d'Émeraude, etc.). Le terme fait référence à la campagne riante et fleurie de l'arrière-pays avec notamment les pommiers en fleur. »

> Voir p.137

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

UN ÉCRIN BOCAGER ET JARDINÉ AUX MOTIFS VARIÉS

Les coteaux et plateaux de l'arrière-pays constituent une structure paysagère essentielle dans la composition des paysages littoraux. Entre la Dives et la Touques, les paysages des coteaux du Pays d'Auge, sont composés :

- De pentes douces pâturées (élevages bovins et équins) et tramées par des haies bocagères denses et des vergers de pommiers autour des fermes isolées et des coteaux urbanisés (Bénerville-sur-Mer).
- Des buttes et plateaux sommitaux boisés majoritairement de feuillus (hêtres) formant des promontoires : bois de St Vaast, bois de Villers, butte de Houlgate, Mont Canisy.
- Un chevelu de petits ruisseaux formant des vallons boisés, orientés vers la Dives à l'ouest, ou vers la Touques, à l'est. Certains de ces ruisseaux alimentent le marais de Blonville.
- De grands manoirs, villas ou châteaux isolés dans leur parc légèrement en retrait des villes, dissimulés dans un écrin arboré

UN ARRIÈRE-PAYS ÉTROITEMENT LIÉ À SON LITTORAL

Le caractère rural de ces paysages façonnés par l'activité agricole et les boisements contrastent fortement avec le caractère balnéaire de la côte.

Les paysages des coteaux forment un écrin boisé pour la côte et un territoire de respiration et d'accueil pour les activités équestres (haras) et les villégiatures (golf, manoirs, détente), à l'écart du dynamisme balnéaire.

LE PAYSAGE DANS L'HISTOIRE...

L'héritage augeron et la culture sylvicole

Les paysages actuels des coteaux sont ponctués de bois, témoins ou vestiges d'un paysage très forestier à l'époque où le dynamisme de la culture sylvicole structurait le territoire : chantiers navals et constructions de fermes à colombage. Effectivement les paysages prairiaux des coteaux sont parsemés de nombreuses fermes à colombage, plutôt rénovées qui rappellent les caractéristiques architecturales du Pays d'Auge.

Source : Inventaire régional des paysages de Basse-Normandie



D

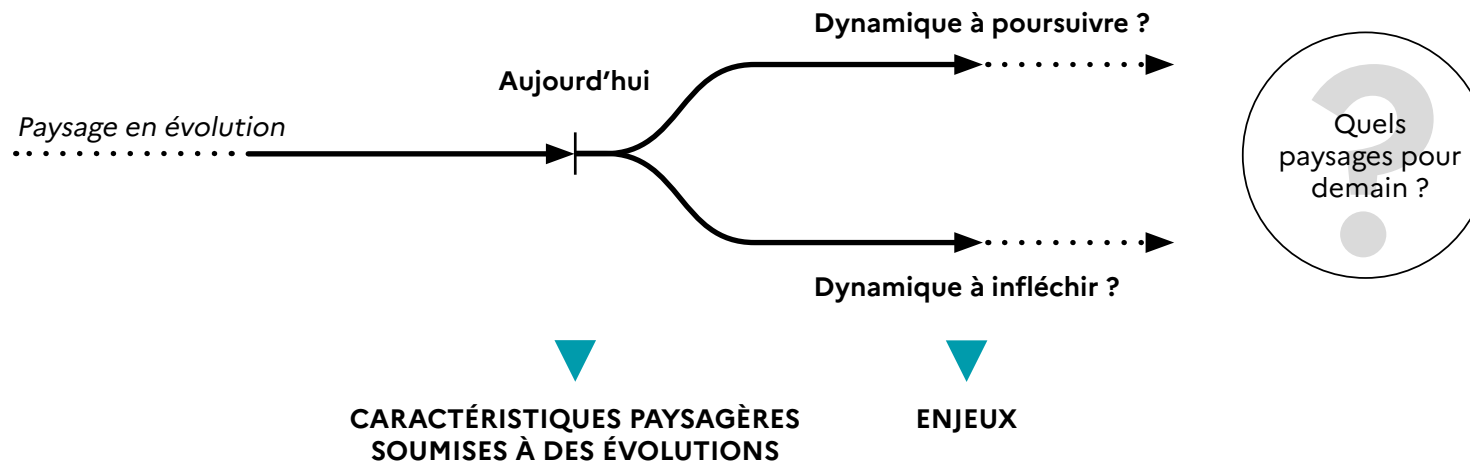
ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS

Embouchure de la Touques.

LES DYNAMIQUES, CE QUE L'ON RISQUE DE PERDRE OU QUE L'ON A À GAGNER

- Dynamiques paysagères :
« Les dynamiques paysagères désignent les processus qui ont un effet sur la part matérielle comme sur la part immatérielle des paysages. »
- Qualification des paysages :
« Dans un Atlas de paysages, on entend par qualification des paysages l'étude et la mise en évidence, d'une part, des perceptions et représentations sociales de ces paysages et, d'autre part, de leur évolution et des facteurs d'évolution associés. La qualification des paysages n'a pas pour objet une classification des paysages ni l'établissement d'une hiérarchie entre les différents paysages. Chaque paysage, qu'il soit considéré comme remarquable, du quotidien ou dégradé, doit faire l'objet d'une égale préoccupation dans les politiques du paysage. »
- Enjeux paysagers :
« Les enjeux du paysage désignent les aspects des paysages qui préoccupent les populations soit par leur permanence, soit par leurs changements. La formulation des enjeux permet d'articuler la connaissance des paysages restituée dans un Atlas de paysages avec les actions dans le territoire. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. 2015.



MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 2 ET 3

Série 2 : Les dynamiques. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **2 Ateliers des Paysages** : A19, A20. Un total de **26 personnes** a participé à la qualification de l'unité paysagère.

Série 3 : Les enjeux. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **2 Ateliers des Paysages** : A24, A25. Un total de **23 personnes** a participé à la formulation des enjeux de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

Les évolutions paysagères sont issues d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **points de vue des acteurs locaux**, recueillis au cours de la deuxième série d'ateliers « Évolutions ». Les enjeux partagés sont issus d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **acteurs locaux**, recueillis au cours de la troisième série d'ateliers « Enjeux ». Ils ont été formulés au regard :

- Des dynamiques d'évolution des paysages passées ou en cours, depuis les années 1950 jusqu'à 2000, puis des années 2000 jusqu'en 2023,
- Des dynamiques en cours depuis un temps court, liées au changement climatique et à l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables.

En atelier, les participants ont dû répondre à la question :

« Face au constat des évolutions paysagères, que risque-t-on de perdre et que souhaite-t-on gagner ou préserver ? »

LE PAYSAGE, UN OBJET EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION

Une lecture dynamique des paysages permet de mieux les comprendre, de les **qualifier** et d'**anticiper leurs futures évolutions**, dans l'objectif de se positionner par rapport aux grandes tendances de transformation et d'agir pertinemment, bien éclairé par la **mise en lumière des enjeux**.

Sur une échelle pouvant varier des 70 aux 20 dernières années jusqu'à aujourd'hui, l'analyse des dynamiques paysagères est fondamentale pour nourrir l'Atlas. Elle met en lumière les tendances d'évolution des paysages et de quelle manière ils peuvent évoluer. Elle représente, par conséquent, un point de départ pour la formulation des enjeux, en grande partie cristallisés par les évolutions.

Pour les définir, l'Atlas des paysages du Calvados de 2024 prend appui sur différentes ressources :

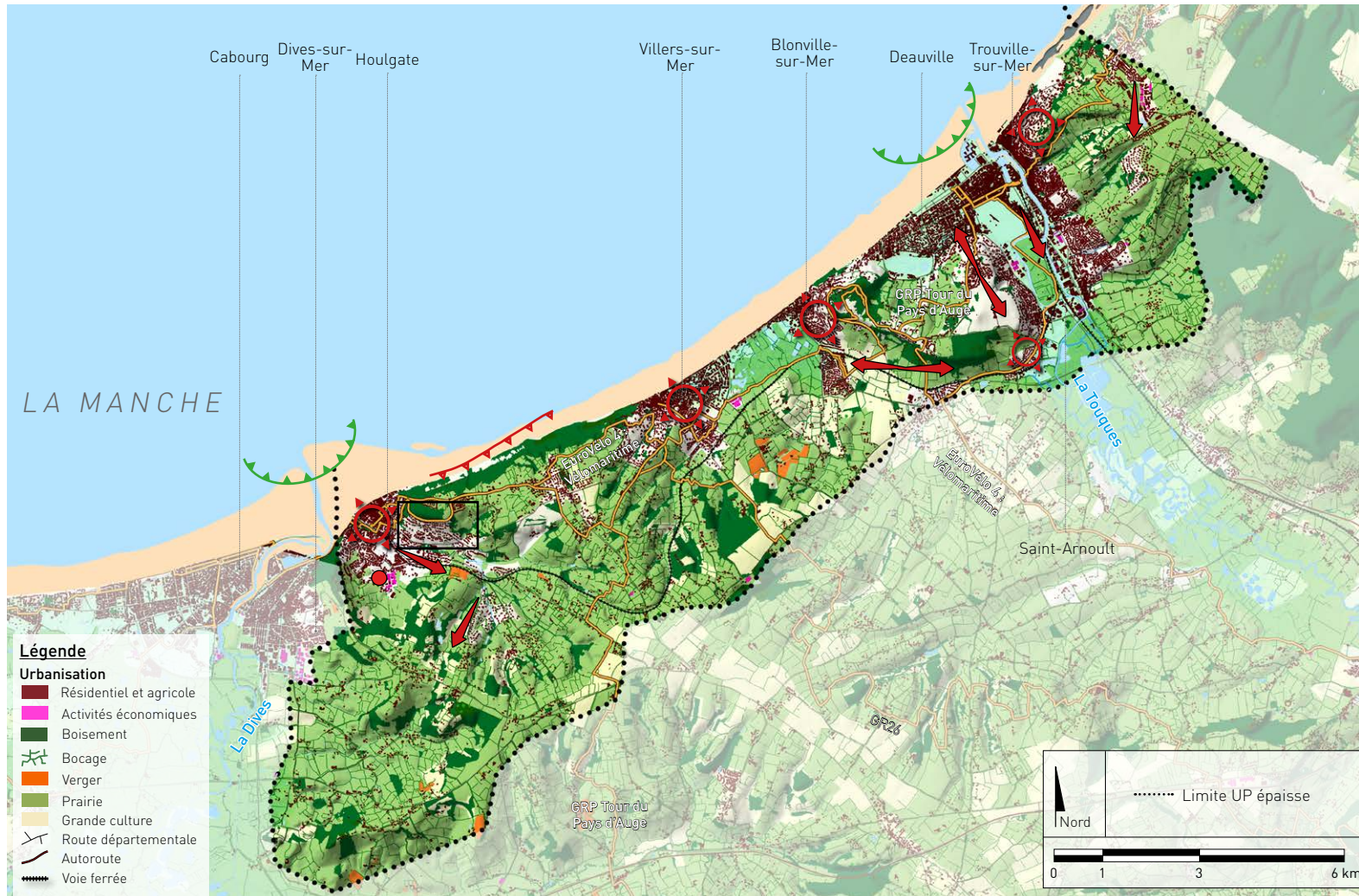
- L'inventaire de 2001,
- Les observations de terrain des paysagistes,
- Des données chiffrées,
- Les points de vue recueillis lors des ateliers de la deuxième série « Évolutions des paysages ».

ENJEUX PAYSAGERS

◀ Pour atteindre l'objectif de **mise à disposition d'une connaissance du territoire et d'aide à la décision** concernant le cadre de vie, l'Atlas part du principe qu'un enjeu est un élément paysager ou une activité constitutive des paysages, à ne pas confondre avec un objectif de qualité paysagère, qui exprime une ambition, ou une action, qui met en œuvre un cap à tenir.

Il s'agira donc, une fois les enjeux saisis par les décideurs locaux, de **concevoir une stratégie globale et transversale**, composée d'**objectifs de qualité paysagère, traduits en actions concrètes** sur les paysages et le territoire.

Ce chapitre répond pleinement aux missions assurées par la DREAL : produire de la connaissance, sensibiliser et émettre des avis dans le domaine du paysage.



Urbaine :

- Étalement de l'urbanisation littorale des stations balnéaires attractives sur les coteaux et les sommets des falaises et dans les marais arrière-littoraux
- Diminution des coupures d'urbanisation (falaises, marais et coteaux) excepté dans les sites protégés et classés faisant l'objet de plans de gestion menés par le Conservatoire du littoral, les services de l'État (loi Littoral site classé) et les collectivités locales.
- Dynamique de réhabilitation et de valorisation du patrimoine bâti à travers l'outil SPR pour les villes de Villers-sur-Mer et de Deauville/Trouville
- Réhabilitation des fermes isolées et manoirs pour transformation en hébergement de luxe
- Développement des secteurs en habitat léger de type campings sur les coteaux et dans l'arrière-pays

Agricole et environnementale :

- Sauvegarde des vergers au sud de Villers-sur-Mer et Blonville-sur-Mer.
- Diminution des haies et des vergers
- Préservation et renaturation de la Falaise des Vaches Noires et du Marais de Blonville-sur-Mer

Littoral :

- Phénomènes d'érosion et de sédimentation marines sur rivages autour des espaces aménagés pour le tourisme balnéaire ou pour l'activité portuaire
- Érosion des falaises argileuses et modification du trait de côte et des paysages d'estran
- Remontée du niveau marin / risques d'inondations

URBANISATION

Dynamiques dominantes (depuis 1950)

- Étalement urbain
- Extension urbaine linéaire

Dynamiques récentes (depuis 2000)

- Densification du bâti (Zone d'Activités Economique, réhabilitation du bâti,...)

LOISIRS

Dynamiques récentes (depuis 2000)

- Valorisation des voies vertes/GR

ESPACE NATUREL RÉGLEMENTÉ

- Préservation du site des Falaises des Vaches Noires

- Cadrage des reconstructions (pages suivantes)

LITTORAL

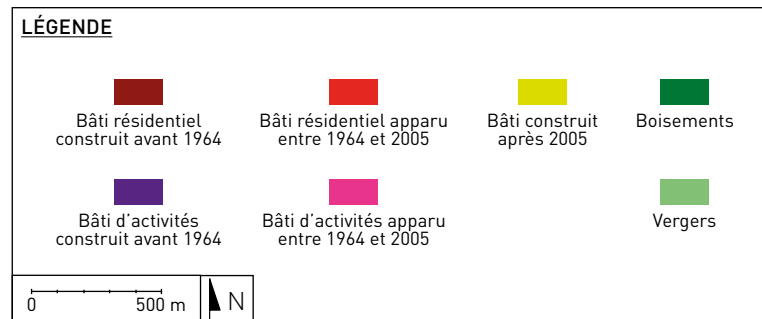
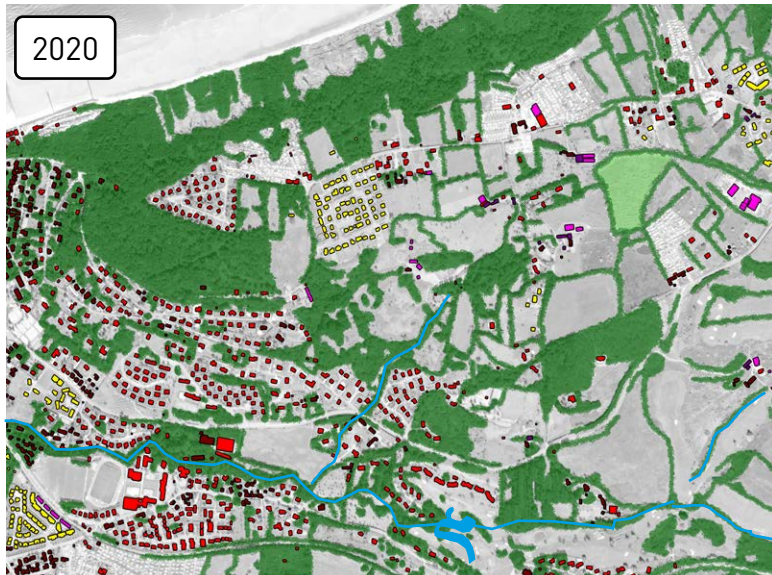
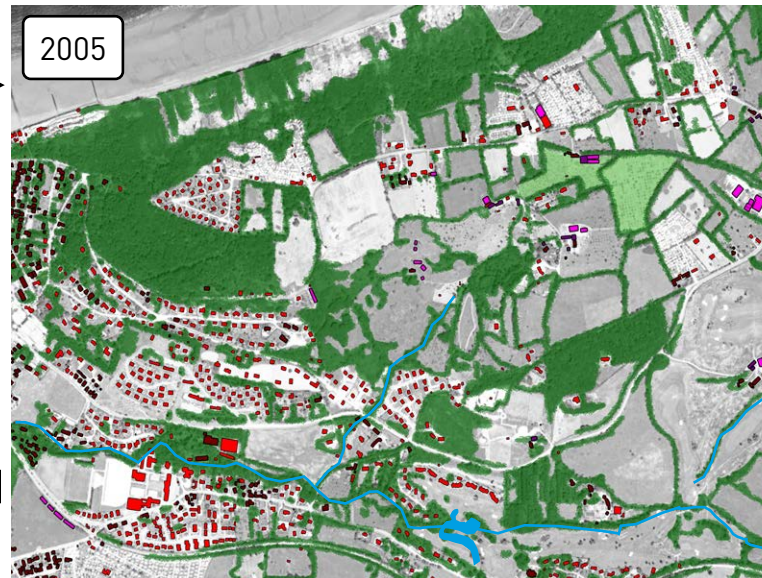
Dynamiques dominantes (depuis 1950)

- Recul du trait de côte (sources : IGN comparaison images satellitaires 1950/2020)
- Ensablement (sources : IGN comparaison images satellitaires 1950/2020)

INVENTAIRE DES PAYSAGES - 2001

Dynamiques agricoles et environnementales observées jusqu'en 2001

- «Certains aménagements, destinés à la navigation de plaisance ou à des résidences, ont été réalisés en modifiant le tracé du rivage. Or, toute action de ce genre déclenche de part et d'autre des phénomènes d'érosion et de sédimentation marine».



Le littoral entre Houlgate et Deauville est particulièrement réputé. Cette côte a connu de forts bouleversements liés à la pression urbaine.

Évolutions de l'urbanisation

1964 : La ville (station balnéaire) est cantonnée sur la côte, autour de la gare et du casino. Des maisons isolées et hameaux s'étendent dans l'arrière-pays.

2005 : La station balnéaire a connu un fort développement urbain (résidentiel et économique) dans l'arrière-pays : sur les coteaux et le long du Drochon. Les hameaux se rejoignent.

2020 : Les lotissements et extensions de la ville ont continué de s'étendre, notamment dans le marais et sur les coteaux au-dessus des falaises.

Évolutions de l'agriculture et des boisements

1964 : Les boisements en tâches isolées se développent sur le front littoral. De nombreux vergers s'étendent au travers d'un bocage dense et resserré.

2005 : Les prairies se boisent et les vergers diminuent voire disparaissent.

2020 : Les boisements occupent encore une place importante : écrin arboré des villas, buttes, falaises et vallons boisés. Le bocage est encore bien présent et trament les paysages des prairiaux des coteaux.

>> Le système paysager est encore tramé par un bocage dense mais les prairies dominent dorénavant face aux vergers qui ont disparu. Le fort développement de quartiers pavillonnaires et de campings tend à banaliser les paysages et à créer une ville étendue dans la campagne.

PAYSAGES EN ÉVOLUTION, PAYSAGES EN DÉBATS

Les citations suivantes relatent certains échanges tenus lors des ateliers et des comités techniques. Il ne s'agit pas d'une restitution exacte, mais d'une **mise en scène de propos choisis**, dont les sujets restent parfaitement fidèles aux discussions des ateliers. De plus, les sujets traités ne sont pas exhaustifs, une sélection a été effectuée en interne. D'autre part, les noms cités dans les verbatims issus des ateliers sont totalement fictifs.

RÉSULTATS DES ATELIERS : SÉRIE 3

Ces échanges illustrent différents points de vue et représentations sociales pouvant exister à propos d'une évolution paysagère. Aucun des avis n'est erroné, mais les points de vue peuvent diverger sur les attentes en matière de paysage, révélant la diversité des points de vue qui peuvent façonner les paysages.

« Dans les dynamiques en cours, il y en a une qui va largement se répercuter dans nos paysages, c'est la montée des eaux ! On en parle encore peu aujourd'hui mais on sait bien ce que ça va donner et ça donne à réfléchir.

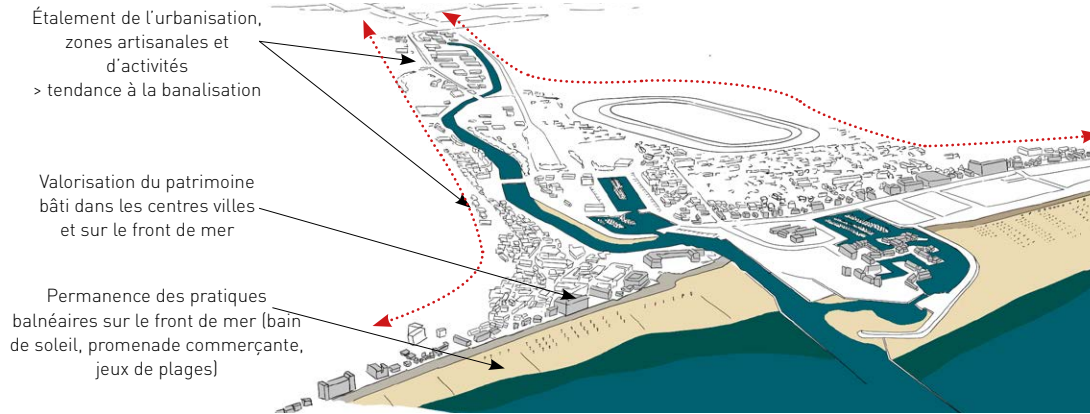
Je trouve que cela serait dommage de laisser tomber notre patrimoine balnéaire qui est menacé et toutes les protections qui apparaissent, comme les digues, sont rassurantes et font évoluer nos paysages positivement. »

« Je ne suis pas tout à fait d'accord Monique, je suis très attaché au patrimoine bâti de notre littoral, il est vrai qu'il renvoie une image forte et bien connue nationalement, voire internationalement, mais je pense que l'évolution du paysage dont tu parles, avec des équipements de plus en plus importants pour nous protéger de la montée des eaux, n'est pas souhaitable non plus ! On ne pourra pas résister indéfiniment et aujourd'hui on a pris conscience que l'Homme n'est pas plus fort que la nature. Je préférerais voir une autre transformation des paysages, avec plus de construction en arrière-pays et laisser une bande de sécurité de plusieurs centaines de mètres en littoral. »

« Alors attention, je suis d'accord avec vous Monsieur, mais il faut fixer des règles et ne pas répéter les mêmes erreurs qu'autrefois, où on a ouvert de grands secteurs à l'urbanisation sans réfléchir aux conséquences, et aujourd'hui on voit ce que ça donne !

Alors arrêter de lutter contre la nature d'accord, mais justement, protégeons-là dans l'arrière-pays en respectant des principes, comme de préserver nos terres agricoles, qui sont de grande qualité par ici. Et je trouve que l'évolution des réglementations, qui se verra dans nos paysages, qui demande à éviter le grand étalement urbain est aussi une bonne chose. Il faut surtout retrouver la maîtrise de notre développement. »





Reconductions photographiques commentées à partir de l'Observatoire des paysages Côte normande, Calvados Daniel Quesney - 1900 / 2007 <https://observatoiredespaysages.fr/cote-normande-14/>

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL



Si le premier rang de maisons a peu changé, les constructions de petits immeubles sur la ligne de crête changent profondément le paysage vu depuis la mer et la plage.

L'hôtel est pour ainsi dire inchangé. Ce sont les aménagements urbains et la place de la voiture qui changent le plus le paysage des rues de Deauville.

100 ans plus tard, les bains semblent encore plus neufs qu'à leur création ! Véritable emblème de la ville dont l'image est très liée aux stars du cinéma. Les "planches" de Deauville évoquent immédiatement ce lieu et portent un imaginaire très fort.



Le front de mer de Villers-sur-Mer où se côtoient les villas 19ème et les immeubles plus récents.

Extension urbaine, densification et valorisation patrimoniale

Les paysages urbains et balnéaires de la côte ont connu des évolutions liées à leur attractivité croissante : phénomène d'étalement de l'urbanisation littorale des stations balnéaires sur les territoires environnants, au delà du front de mer. Cette extension urbaine participe à créer un cordon urbanisé ou continuum urbain sur le littoral, qui s'épaissit dans les terres, notamment le long des axes de communication.

Ce phénomène d'étalement est aussi directement lié à la topographie. Les secteurs plats (marais et plateaux) sont construits en lotissements alors que les fronts de mer et les centres villes connaissent des projets de densification avec la transformations de villas par des immeubles, notamment.

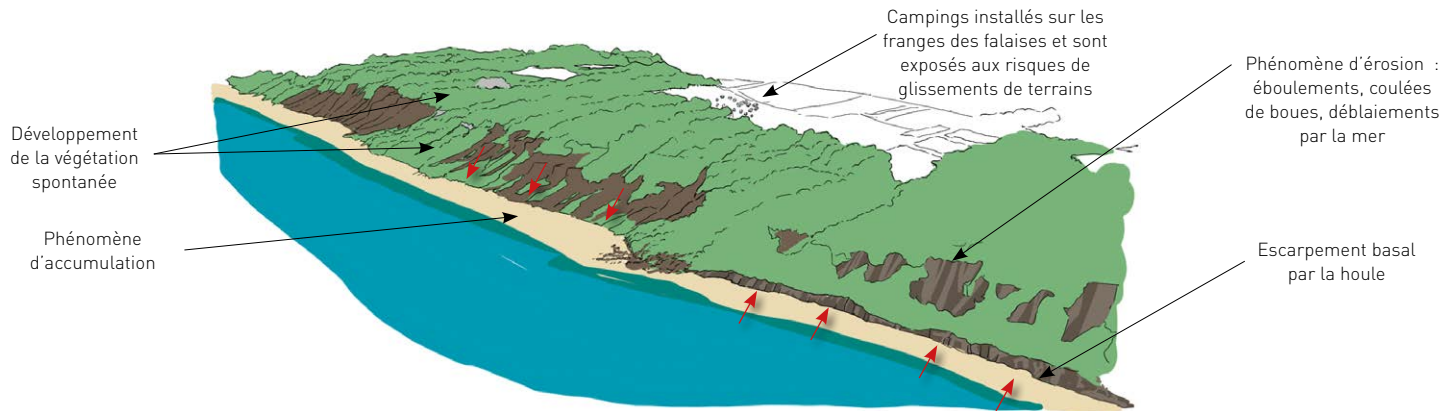
En parallèle, les pouvoirs publics locaux mettent en place des outils et des projets de valorisation du patrimoine architectural, façades, jardins, espaces publics, clôtures, grâce aux outils réglementaires tels les SPR de Villers-sur-Mer et de Deauville/Trouville.

La nouvelle prise de conscience sociale et politique sur le réchauffement climatique et la modification du trait de côte est un élément notable sur ce secteur largement soumis à ces évolutions. De futures importantes évolutions paysagères déjà en cours sont à prévoir comme la remontée du niveau marin.

Entre Permanence et banalisation

Les stations balnéaires présentent un fort caractère patrimonial qui explique le double phénomène de valorisation / préservation de certains édifices et certains secteurs comme le front de mer en parallèle de la tendance à la banalisation des franges des villes. Ces secteurs accueillent les équipements, infrastructures et les nouveaux quartiers résidentiels et commercial. Or les franges urbaines sont repoussées et les paysages fortement transformés et banalisés.

<p>La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation face à la montée du niveau marin</p>	<p>Dans un contexte d'étalement urbain et de forte consommation des terres agricoles de qualité, quelle position adopter face à la banalisation des logiques implantations du bâti, la dégradation des silhouettes urbaines et villageoises et la diminution des coupures d'urbanisation ? Quelles formes urbaines souhaite-t-on voir se développer à l'avenir ? Les logiques historiques sont-elles adaptables à l'époque actuelle ? La prise en compte du paysage peut-il permettre d'améliorer les espaces de transition entre espaces agricoles et quartiers pavillonnaires ? Comment valoriser la diversité paysagère des séquences de la façade urbaine littorale entre architecture patrimoniale, constructions plus récentes et espaces naturels ? Quelle position adopter face à la dynamique du recul du trait de côte ?</p>
<p>Les logiques et le patrimoine de l'architecture du littoral balnéaire</p>	<p>Les évolutions architecturales récentes, tendant à diminuer la richesse des caractéristiques locales, sont-elles toujours représentatives de l'architecture du littoral balnéaire ? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Le modèle de développement récent correspond-il aux enjeux actuels des projets urbains ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties localement et adaptées à la demande sociale pour anticiper les futures formes de pavillons balnéaires ?</p> <p>Face aux phénomènes d'érosion massifs et dans cette unité particulièrement les logiques d'implantation des aménagements destinés à la navigation de plaisance posent aussi question : doit-on continuer d'investir sur ces aménagements lourds répondant à une importante demande locale ou n'est-ce pas l'occasion d'envisager des aménagements plus sobres, adaptables aux fluctuations du trait de côte et du niveau marin ?</p>
<p>Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux</p>	<p>Les fortes augmentations de chaleur prévues suite au dérèglement climatique remettent en question la qualité de vie dans les espaces urbains. Doit-on renouveler l'approche de l'aménagement pour répondre à la situation actuelle ? Peut-on améliorer la place du piéton en réduisant celle de la voiture ? Les aménagements très minéraux peuvent-ils encore constituer des aménités durables, ou faut-il prévoir davantage d'espaces végétalisés et désimperméabilisés ? Les espaces publics doivent-ils mieux exprimer les caractéristiques paysagères locales ? Dans les unités littorales, cet enjeu concerne notamment les espaces publics de transitions entre le front bâti et la plage. L'artificialisation continue de la digue crée-t-elle des espaces publics de qualité ?</p>
<p>Le patrimoine hydraulique</p>	<p>Face à la dynamique de montée des eaux, les digues doivent-elle encore faire l'objet de travaux de solidification et de réfection ? Ces travaux sont-ils encore raisonnables et souhaitables ? Les digues représentent-elles une valeur patrimoniale à valoriser ? Est-il possible d'envisager des nouveaux secteurs submersibles, là où les digues ne seraient plus adaptées ? La tendance actuelle du renouvellement des digues se fait trop souvent au détriment de leur qualité originelle. Quelle position adopter face au risque de disparition de leur caractère patrimonial ?</p>
<p>Le patrimoine visuel, l'ouverture des paysages sur l'horizon de la Manche</p>	<p>Les paysages littoraux du Calvados sont structurés par l'ouverture visuelle sur l'horizon de la Manche. Face au développement de la végétation et au développement urbain (résidentiel sur les coteaux), les ouvertures peuvent être perturbées, coupées voire fermées. Ce patrimoine visuel doit-il faire l'objet de projet de valorisation spécifique ? Peut-il constituer un élément structurant pour guider les mesures de gestion des milieux naturels, orienter l'implantation des maisons et les projets d'urbanisation ou influencer l'aménagement de certains secteurs le long des itinéraires piétons et cyclables et les routes ?</p>
<p>La composition des énergies renouvelables avec les paysages</p>	<p>Dans un contexte de développement des énergies renouvelables, les projets d'implantation de parcs éoliens ou photovoltaïques, de chaufferies bois ou de méthaniseurs à injection proposent des compositions plus ou moins menaçantes pour la qualité des paysages. Comment concilier le développement des énergies renouvelables avec la qualité paysagère des stations balnéaires ? Doit-on prévoir systématiquement du photovoltaïque sur les bâtiments commerciaux et leurs parkings ?</p>



Dynamiques complexes des falaises

La structure géologique des falaises explique le caractère instable et donc l'important phénomène d'érosion qu'elles représentent.

Cependant les nombreuses études prouvent que ce phénomène est cyclique (phénomènes d'érosion et d'accumulation en fonction des marées) :

- Glissements de roches, propagation de coulées boueuses, déblaiement des matériaux par la mer,
- Escarpement basal (défini comme trait de côte) est battu par les houles
- Développement spontané de la végétation sur certaines zones qui dissimule les modifications morphologiques des falaises

Sur le territoire, et comme exposé dans les parties précédentes, les falaises des Vaches Noires, du Mont Canisy et du coteau de Saint-Gatien présentent des différences notables : accès, urbanisation, végétation arborée ou basse. Autant de différences qui donnent lieu à des politiques de gestion / préservation diversifiées sur le territoire.

Des aménagements ont été réalisés par le Conservatoire du littoral et le services des Espace Naturel sensible du département prévoir des cheminements de découverte, un musée sur les fossiles existe paléoespace à Villers sur Mer. Un projet de création d'une réserve nationale sur les falaises jurassiques du Calvados est en cours.

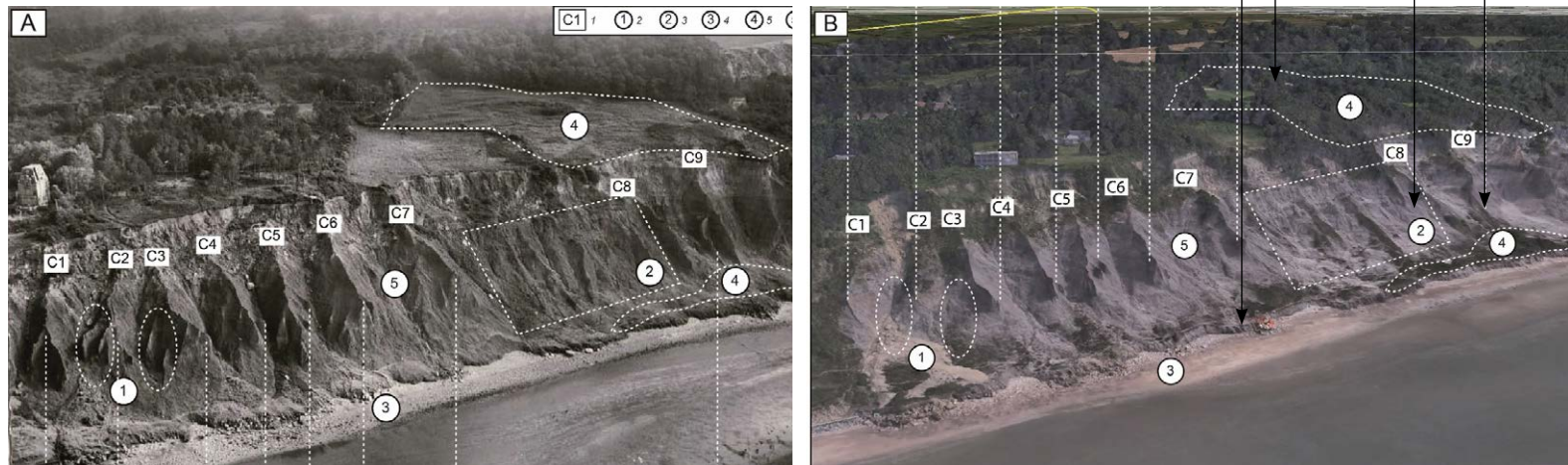
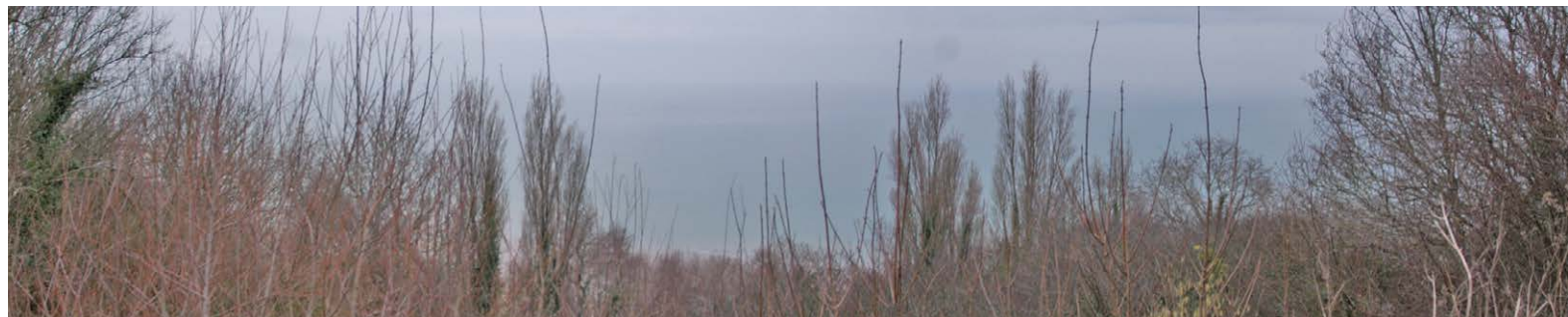


Illustration des évolutions morphologiques des Falaises des Vaches Noires : phénomène complexe d'érosion / accumulation entre 1950 et 2016.

Source : Thomas Roulland, Olivier Maquaire, Stéphane Costa, Vincent Compain, Robert Davidson et Mohand Medjkane, « Dynamique des falaises des Vaches Noires : analyse diachronique historique et récente à l'aide de documents multi-sources (Normandie, France) », Géomorphologie : relief, processus, environnement, vol. 25 - n° 1 | 2019, 37-55.



Bennerville-sur-Mer : Développement de la végétation qui bouche la vue sur l'horizon depuis le sommet des falaises.

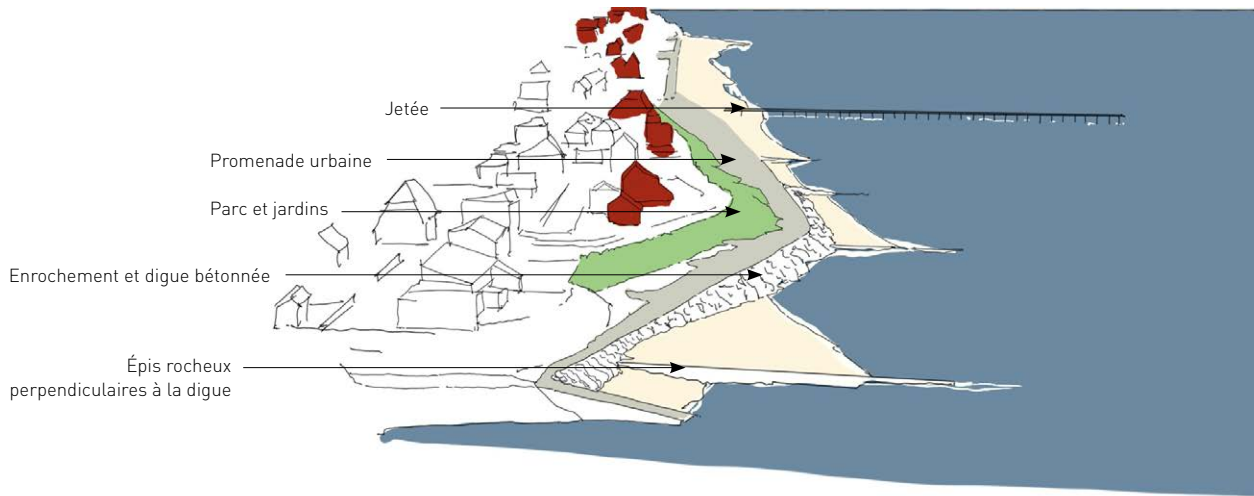


Les blocs rocheux dégagés par l'érosion marine s'étalent en forme de croissant en avant du bourrelet frontal du glissement. Au-delà, en avant des falaises, des traînées de blocs indiquent l'emplacement de coulées issues d'anciens glissements. Elles témoignent du recul progressif des falaises.

Vue aérienne prise vers l'Est, en 2018 geologie.discip.ac-caen.fr

ENJEUX PAYSAGERS DES FALAISES ARGILEUSES

<p>La naturalité de la côte et la lisibilité des falaises argileuses</p>	<p>La particularité des paysages du littoral entre Houlgate et Trouville est étroitement liée à la présence des falaises argileuses (les vaches noires). Elles abritent un milieu naturel remarquable, fortement érodé, présentant d'importants risques d'éboulements mais suscitant la curiosité des visiteurs. Elles constituent un cadre de vie de grande qualité pour les résidences installées à proximité. Le caractère naturel et mouvant des falaises peut-il être à la fois préservé (inaccessible, géré) et donné à voir ? Est-il souhaitable de pouvoir parcourir tous les paysages d'exception ? Les espaces tampons de sécurité sur le plateau et sur l'estran offrent des situations paysagères privilégiées. Ces espaces peuvent-ils devenir de nouveaux espaces de projets à inventer ou faut-il les préserver de tous regard et de tout accès ?</p>
<p>Le patrimoine visuel, l'ouverture des paysages sur l'horizon de la Manche</p>	<p>Les paysages littoraux du Calvados sont structurés par l'ouverture visuelle sur l'horizon de la Manche. Face au développement de la végétation et au développement urbain, les ouvertures peuvent être perturbées, coupées voire fermées. Ce patrimoine visuel doit-il faire l'objet de projet de valorisation spécifique ? Peut-il constituer un élément structurant pour guider les mesures de gestion des milieux naturels, orienter les projets d'urbanisation ou influencer l'aménagement de certains secteurs le long de la nouvelle voie verte ?</p>



Un paysage que l'on souhaiterait immuable : une lutte sempiternelle contre l'érosion

Bien que l'estran soit soumis à une forte pression de la mer, qui inlassablement, le couvre et le découvre au rythme des marées, emportant avec elle les matériaux légers qui constituent les plages (sables, marnes), le paysage de la côte n'évolue qu'aux endroits où il n'est pas stabilisé par les digues et les enrochements. C'est le paradoxe que l'homme a créé, en voulant préserver les usages de la plage, qui restent les mêmes depuis que les loisirs balnéaires se sont démocratisés, par la mise en place des protections, devenues emblématiques du littoral calvadosien.

Les plages de Deauville, Trouville, Villers, Blonville et Houlgate restent figées dans les représentations sociales et les attentes, ancrées par les représentations picturales impressionnistes si chères à l'imaginaire collectif.

Finalement, les évolutions du paysage de l'estran sont avant tout celles du cycle des marées, qui le transforme radicalement plusieurs fois par jour, dans sa forme et dans ses pratiques.

Cependant, la puissance de la mer oblige à renforcer régulièrement les protections, qui peuvent parfois céder. Comme le montre la photo ci-contre, dont le mur maçonné a évolué en enrochement massif, changeant radicalement le paysage littoral en le banalisant, à l'image d'une infrastructure routière.

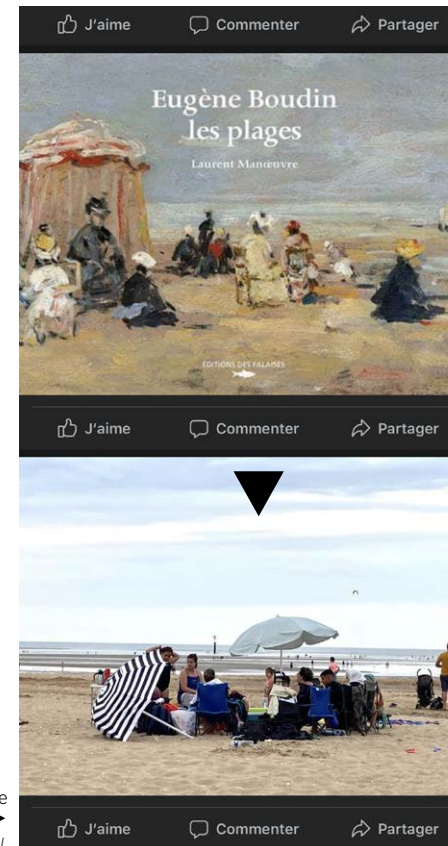


◀ Le trait de côte s'est largement enroché. L'érosion est ici un sujet préoccupant de longue date.

Observatoire des paysages - Côte normande, Calvados - Daniel Quesney - 1900 / 2007
<https://observatoiredespaysages.fr/cote-normande-14/>

Scène de plage 2022 sur le modèle du tableau d'Eugène Boudin. ▶

Post Facebook Claude Nicol.



ENJEUX PAYSAGERS DE L'ESTRAN SÉQUENCÉ

<p>L'équilibre des milieux naturels marins, dunaires et estuariens</p>	<p>Les milieux naturels marins et estuariens, caractéristiques de cette unité sont fortement menacés par la double dynamique d'ensablement et de recul du trait de côte. Faut-il laisser faire cette dynamique naturelle sur l'ensemble de l'estuaire ou bien envisager des mesures de gestion permettant de maintenir une biodiversité, quitte à envisager des travaux lourds ? A quel prix ?</p>
<p>Le patrimoine hydraulique</p>	<p>Face à la dynamique de montée des eaux, les digues doivent-elle encore faire l'objet de travaux de solidification et de réfection ? Ces travaux sont-ils encore raisonnables et souhaitables ? Les digues représentent-elles une valeur patrimoniale à valoriser ? Est-il possible d'envisager des nouveaux secteurs submersibles, là où les digues ne seraient plus adaptées ? La tendance actuelle du renouvellement des digues se fait trop souvent au détriment de leur qualité originelle. Quelle position adopter face au risque de disparition de leur caractère patrimonial ?</p>
<p>Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux</p>	<p>Dans un secteur urbanisé comme la côte de fleurie, l'estran constitue un vaste espace public continu disponible qui vient compléter les espaces publics des centres villes. Les caractères évolutif (au fil des marées) et marin (forte présence du vent et des embruns) de l'estran pourraient-ils se retrouver au centre des réflexions sur la gestion de la plage et son devenir ?</p>
<p>La composition des énergies renouvelables avec les paysages</p>	<p>Dans un contexte croissant de développement des énergies renouvelables, les projets d'implantation de parcs éoliens et de parcs photovoltaïques proposent des compositions plus ou moins menaçantes pour la qualité des paysages et du cadre de vie. L'impact vertical et l'horizontal de ces nouvelles infrastructures énergétiques sont à évaluer en fonction de chaque paysage.</p> <p>Le parc éolien offshore de Courseulles-sur-Mer, en cours de construction à 12km de la côte aura un impact visuel sur l'ensemble du littoral. Ici, face à la Manche, l'ouverture visuelle vers le Havre et ses cheminées par exemple depuis les plages de Deauville fait partie intégrante des caractéristiques paysagères et du patrimoine local. Comment concilier le développement des énergies renouvelables avec la qualité paysagère de la côte calvadosienne ? Comment éviter la saturation paysagère en implantant de nouveaux parcs éoliens, aussi bien à terre qu'en mer ? La portée symbolique des paysages marins de la Manche est-elle un critère de positionnement pour l'implantation de projet en mer ?</p>

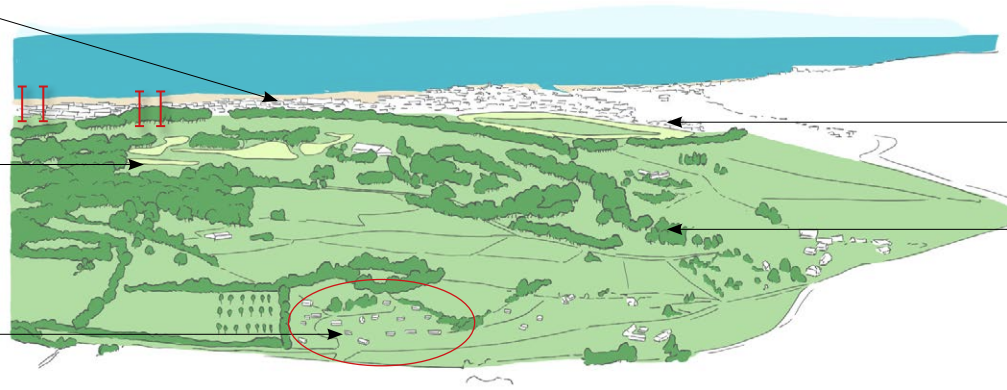
<p>L'équilibre écologique des marais arrière-littoraux et des milieux naturels</p>	<p>La biodiversité et la diversité paysagère générée par les marais arrière-littoraux constitue une richesse remarquable pour le territoire. Ils tiennent un rôle essentiel dans l'écosystème du littoral et constituent les coupures d'urbanisation de la côte. Comment faut-il se projeter sur ces espaces? Sont-ils voués à s'agrandir ? Quelles types de transformations pouvons-nous accepter ? Est-ce qu'il serait souhaitable de les rendre encore plus accessibles et aménagés pour les visiteurs ? Quelles types de transitions paysagères travailler entre les quartiers urbanisés, les plages, les espaces naturels et les marais arrière-littoraux ? D'autre part la remontée du niveau marin et de la nappe salée est un phénomène connu. Pouvons-nous anticiper et prévenir les transformations sur les paysages à l'échelle de chaque commune ?</p>
<p>Le patrimoine hydraulique</p>	<p>Face à la dynamique de montée des eaux, les digues doivent-elle encore faire l'objet de travaux de solidification et de réfection? Ces travaux sont-ils encore raisonnables et souhaitables ? Les digues représentent-elles une valeur patrimoniale à valoriser ? Est-il possible d'envisager des nouveaux secteurs submersibles, là où les digues ne seraient plus adaptées ? La tendance actuelle du renouvellement des digues se fait trop souvent au détriment de leur qualité originelle. Quelle position adopter face au risque de disparition de leur caractère patrimonial ?</p>
<p>Les paysages prairiaux</p>	<p>Les prairies constituent un élément clé de la production de biodiversité et de la diversité paysagère. Dans le cas des marais arrière-littoraux le maintien des prairies est largement intégré au plan de gestion. Souhaite-t-on les maintenir uniquement ou bien faire évoluer ces paysages vers des prés-salés ouverts aux pratiques de loisirs ? Peuvent-elles représenter un support de projet de territoire à proximité des quartiers urbains? Ces espaces pourraient-ils accueillir de nouvelles activités comme le maraîchage ou l'agroforesterie dans un contexte de montée du niveau marin et de la nappe ?</p>

ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES DES PAYSAGES RURAUX ET BOCAGERS DES COTEAUX FESTONNÉS

Développement urbain des stations balnéaires et diminution des coupures d'urbanisation

Développement des activités de loisirs dans l'arrière-pays et équipement/ agrandissement des golfs et des haras

Développement des campings et habitat léger sur les falaises et dans l'arrière-pays



Agrandissement des zones d'activité dans l'arrière-pays et en entrée de ville

Épaississement des boisements et des haies bocagères

Un arrière-pays convoité, un lieu de repos pour la villégiature et de développement des activités «consommatrices»

- Étalement de l'urbanisation littorale des stations balnéaires attractives sur les cotreaux et les sommets des falaises.
- Diminution des coupures d'urbanisation sur les espaces qui ne sont ni protégés ni classés, notamment à travers des plans de gestion menés par le Conservatoire du Littoral et les collectivités.
- Développement des secteurs en habitat léger de type campings sur les cotreaux et dans l'arrière-pays ainsi que des zones d'activités et zone artisanales intégrant notamment la filière de vente, gardiennage et réparation de bateaux.



Les vaches Noires et le camping d'Auberville.

Source : Photo drone DREAL 2022.



Gonneville-sur-mer : château, golf et centre équestre Ecurie des Charmes.

Source : Photo drone DREAL 2022.

Boisement, patrimonialisation et confidentialité

- Augmentation des boisements et épaississement des haies bocagères qui créent une fermeture des paysages, notamment le long des routes. Il s'agit peut-être d'une évolution contrôlée et souhaitée pour maintenir la confidentialité des domaines des villas, manoirs et châteaux.
- Réhabilitation des fermes isolées et manoirs pour transformation en hébergement de luxe
- Sauvegarde des vergers au sud de Villers-sur-Mer et Blonville-sur-Mer.
- Dynamique en hausse des activités de loisirs équine et golf. Développement et équipement des haras et des golfs.

Développement des boisements

Aménagement soigné et récent des haras et des golfs

Développement de l'urbanisation



Houlgate. Vue à vol d'oiseau depuis Blonville-sur-Mer. Source : Photo drone DREAL 2022.



Trouville-sur-Mer. Création de quartiers résidentiels et zones d'activité sur les cotreaux.

Source : Photo drone DREAL 2022.

<p>Les paysages prairiaux</p>	<p>Les prairies constituent un élément clé de la production de biodiversité, de la diversité paysagère, d'autant plus dans un contexte où elles sont affaiblies par l'enfrichement et le développement urbain. Elles sont aussi un piège à carbone très efficient. Dans le cas des coteaux festonnés ruraux et bocagers du littoral, elles revêtent également un caractère fortement patrimonial. Souhaite-t-on les maintenir ou bien faire évoluer ces paysages ? Peuvent-elles représenter un support de projet de territoire ?</p>
<p>Les pré-vergers de haute-tige</p>	<p>Voués à une activité privée devenue difficilement rentable aujourd'hui, quel avenir prévoir pour les pré-vergers de haute-tige ? Doit-on soutenir l'activité pour des raisons symbolique, emblématique et patrimoniale ? Peut-on envisager des partenariats entre les collectivités et des structures privées pour maintenir ce motif paysager si chargé d'histoire ?</p>
<p>La trame bocagère</p>	<p>Les haies et les boisements sont porteurs de qualité environnementale et générateurs de biodiversité et d'aménités pour les territoires. Sur les coteaux boisés, le développement des boisements, l'enfrichement des prairies et l'essor des haras posent la question de la lisibilité et de la nature du maillage bocager qui structurait jadis les paysages des coteaux. Faut-il reconstituer le maillage d'un bocage disparu ? L'exploitation de la ressource en bois présente sur les coteaux permettrait-elle d'asseoir la création d'une nouvelle filière bois à l'échelle du Calvados ?</p>
<p>La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation</p>	<p>Dans un contexte d'étalement urbain (quartiers pavillonnaires balnéaires) et de forte consommation des terres agricoles de qualité, particulièrement dans l'arrière-pays, quelle position adopter face à la banalisation des logiques implantations, la dégradation des silhouettes et la diminution des coupures d'urbanisation ? Quelles formes urbaines souhaite-t-on voir se développer à l'avenir ? Les logiques anciennes sont-elles adaptables à l'époque actuelle ? Quel cadre de vie apporter aux habitants vivant dans une remarquable campagne habitée ?</p>
<p>Les logiques de l'architecture locale et leur adaptation aux pratiques actuelles</p>	<p>Les évolutions architecturales récentes, tendant à diminuer la richesse des caractéristiques locales, sont-elles toujours représentatives de l'architecture augeronne et littorale ? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Le modèle de développement récent correspond-il aux enjeux actuels des projets urbains ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties localement et adaptées à la demande sociale pour anticiper les futures quartiers habités sur le littoral augeron (implantation, organisation d'ensemble et formes) ?</p>
<p>Les mobilités douces et le paysage</p>	<p>Le département connaît une dynamique de développement des mobilités douces, avec l'aménagement de véloroutes et de voies vertes, comme la vélomaritime, de dispositifs de covoiturage et de déplacements multimodaux, que de nombreux usagers utilisent, pour le tourisme ou les déplacements pendulaires quotidiens, d'autant plus depuis les épisodes du covid. D'autre part, le contexte actuel du changement climatique et de la transition énergétique demande à envisager les mobilités différemment. Faut-il poursuivre cette dynamique et confirmer le passage à de nouveaux modes de déplacement ? Quelle qualité donner aux nouvelles infrastructures de transport qui réunissent des usages touristiques et fonctionnels ? La qualité des paysages doit-elle constituer un argument pour leur implantation ? Et inversement, l'implantation des mobilités douces peut-elle justifier la préservation des paysages quotidiens ?</p>
<p>Le patrimoine visuel, l'ouverture des paysages sur l'horizon de la Manche et le port du Havre</p>	<p>Les paysages littoraux du Calvados sont structurés par l'ouverture visuelle sur l'horizon de la Manche et dans la partie est de l'unité, sur le port du Havre. Face au développement de la végétation et au développement urbain, les ouvertures peuvent être perturbées, coupées voire fermées. Ce patrimoine visuel doit-il faire l'objet de projet de valorisation spécifique ? Peut-il constituer un élément structurant pour guider les mesures de gestion des milieux naturels, orienter les projets d'urbanisation ou influencer l'aménagement de certains secteurs le long de la nouvelle voie verte ?</p>

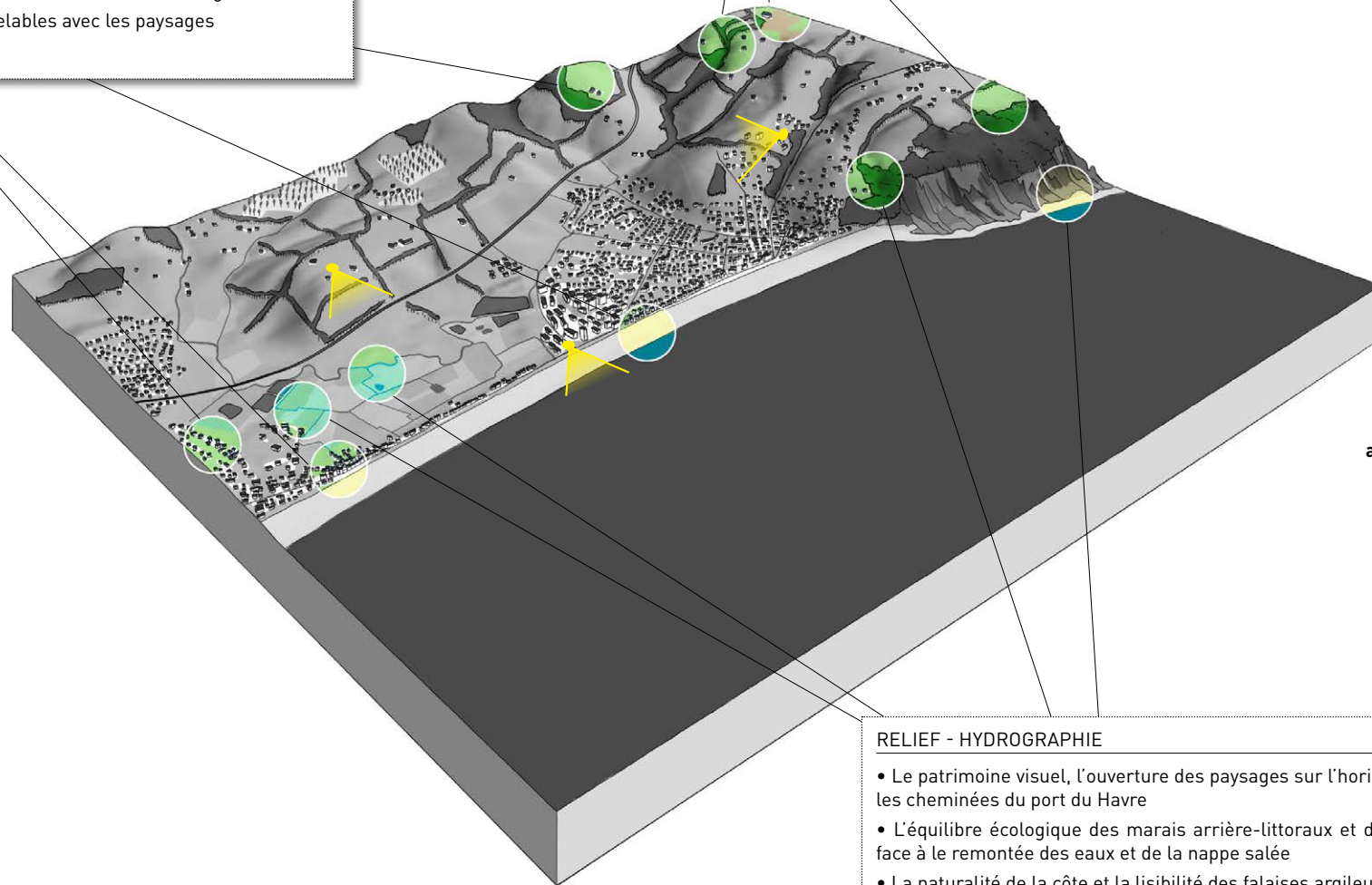
LES ENJEUX DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE

URBANISATION - ÉQUIPEMENTS

- La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation face à la montée du niveau marin
- Les logiques de l'architecture du littoral balnéaire
- Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux
- Le patrimoine bâti et le petit patrimoine des villes et des bourgs
- La composition des énergies renouvelables avec les paysages
- Les mobilités douces et le paysage

AGRICULTURE

- Les paysages prairiaux et la campagne habitée sur les coteaux festonnés
- Les pré-vergers de haute-tige
- La trame bocagère



L'équilibre écologique des arrières-littoraux et des milieux

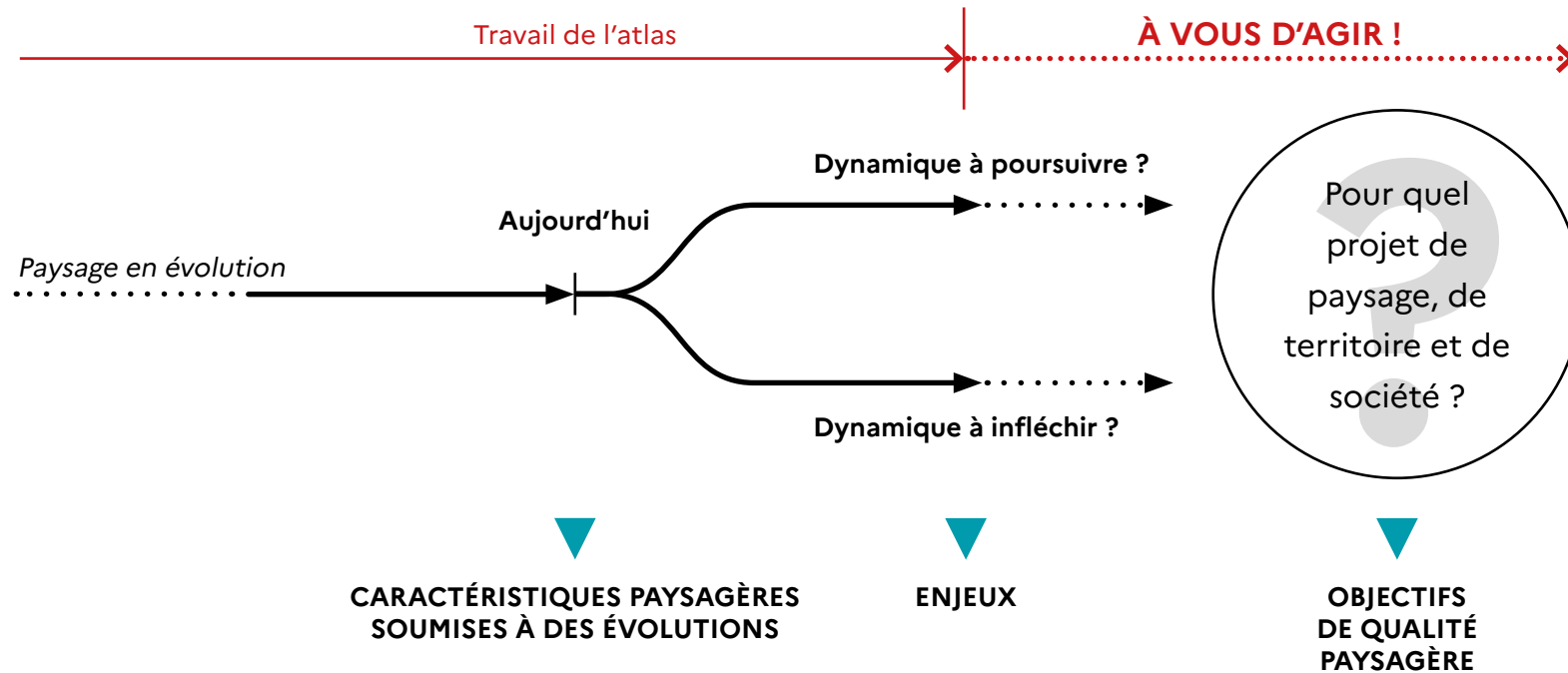
RELIEF - HYDROGRAPHIE

- Le patrimoine visuel, l'ouverture des paysages sur l'horizon de la Manche et les cheminées du port du Havre
- L'équilibre écologique des marais arrière-littoraux et des milieux naturels face à la remontée des eaux et de la nappe salée
- La naturalité de la côte et la lisibilité des falaises argileuses
- La cohabitation des paysages à caractère naturel et portuaire
- L'équilibre écologique marais arrière-littoraux et des milieux naturels
- Les digues au caractère patrimonial

ET MAINTENANT ?

Ce livret vous fournit une connaissance précise des paysages de l'unité paysagère, de leurs caractéristiques, de leurs évolutions et de leurs enjeux, tels que définis collectivement et partagés par les acteurs du territoire. Forts de cette connaissance des paysages, il s'agit maintenant de vous en saisir pour agir sur le territoire en s'appuyant sur le paysage. **Décideurs : ce rôle vous revient, notamment en définissant des objectifs de qualité paysagère.**

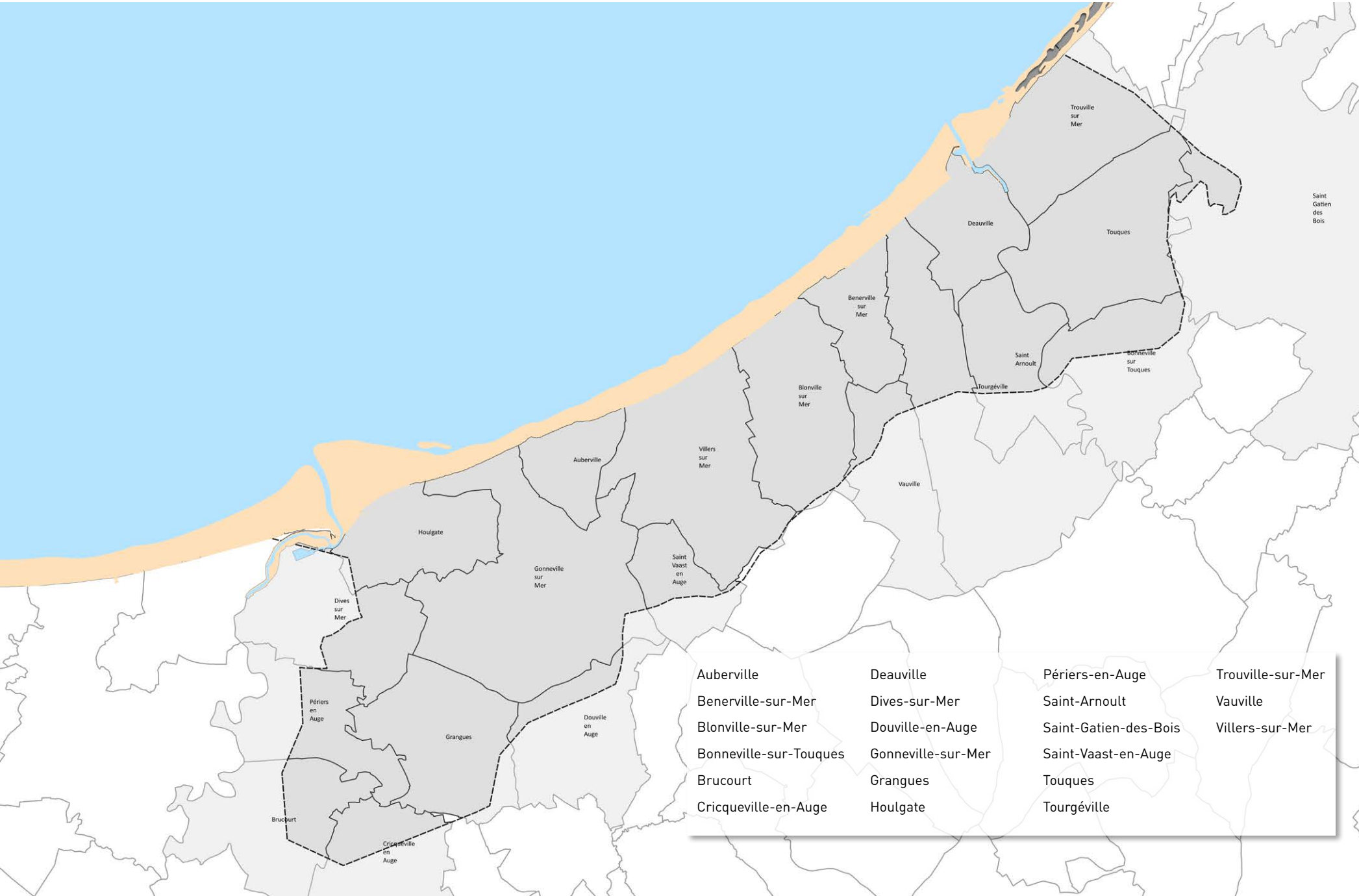
Le projet d'aménagement, de paysage et de territoire, pour devenir opérationnel, peut s'appuyer sur différents outils existants adaptés à vos besoins... À vous d'agir !



QUELQUES OUTILS MÉTHODOLOGIQUES POUR CONTINUER...

- Plans de paysage,
- Observatoires photographiques des paysages
- Chartes architecturales et paysagères,
- Cahiers de recommandations architecturales et paysagères
- Classements et inscriptions de sites patrimoniaux
- Inscription au Patrimoine mondial
- PADD / OAP des PLU
- Documents d'urbanisme et d'environnement
- Projets d'aménagement
- Etc.

LES COMMUNES DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE



LE LITTORAL BALNÉAIRE, SES FALAISES ET SES COTEAUX FESTONNÉS DE LA DIVES À LA TOUQUES



Les «Vaches noires». Vue au drone, DREAL.

ATLAS DES PAYSAGES DE NORMANDIE
CALVADOS - Unité paysagère 4

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Normandie

2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex
Tél. 02 35 58 53 27

1, rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1
Tél. 02 50 01 83 00

